

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, mardi vingt-deux mars le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint
M. Bernard BLIN, M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Damien PLAINCHAULT, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Stéphane LEFEBVRE

M. Nicolas CHILDEBRAND a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

Absents :

Secrétaire de séance : M. Didier DOHIN

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19 heures.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir et, constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

M. Didier DOHIN est désigné secrétaire de séance.

M. BREJEON indique avoir contacté le conseil municipal en amont pour annoncer une délibération sur table concernant une aide à l'Ukraine en fonction de la situation actuelle.
Il explique avoir préparé quelques mots et invite ensuite les élus à prendre la parole s'ils le désirent. Il précise que ses propos n'engagent que lui et espère qu'ils apporteront consensus et adhésions de la part des élus :

« Aurait-on pu croire, après plus de 70 ans, que la guerre reviendrait en Europe à notre porte ? Je ne pensais pas la vivre d'aussi près.

Via les médias nous vivons le conflit au quotidien avec son lot d'exactions, de violences barbares, du bafouement, des valeurs qui nous sont si chères.

Notre devise résonne dans ma tête.

Jamais les mots liberté, égalité, fraternité n'ont eu autant d'importance à mes yeux.

L'un d'eux passe avant tout : la fraternité.

Sans elle, les autres n'existent pas. Soyons soudés, unifiés pour condamner l'inhumain.

Soyons des résistants pour la paix.

Soyons des résistants contre la dictature, ce ne sont pas que des mots, ce sont des actes de vie.

Devant l'horreur, nous avons le sentiment d'impuissance qui nous fait bouillir d'impatience. Quand arrêtera-t-on cette folie ? que pouvons-nous faire ?

Dans l'instant, nous avons un rôle, si petit qu'il soit, c'est de dire non et nous pouvons aussi aider. Nos amis ukrainiens fuient l'impensable en laissant derrière eux maisons, biens et surtout des maris, des frères, des fils qui s'improvisent soldats. Nous pouvons et nous devons accueillir ces réfugiés.

Depuis la semaine dernière, nous sommes en contact avec la Pologne, avec notre ville amie Gabin. Les réfugiés affluent par centaines. Il en sera de même chez nous, en France, dans les semaines à venir. Avec l'association Saint-Barth Gabin, représentée par son président Didier Saulais, qui est avec nous ce soir, l'association polonaise les Amis de Saint-Barth et l'équipe municipale de Gabin, nous avons, par visio, fait le point sur la situation la semaine dernière et encore ce soir à 18h. En Pologne, l'accueil se fait dans les familles mais aussi dans des structures municipales, les dons matériels et numéraires sont évidemment nécessaires et ce sera le but de la délibération qui vous a été remise ce soir sur table.

Cette aide fraternelle prend tout son sens quand on connaît les liens et l'histoire de nos 2 pays et du rôle de Saint-Barthélemy-d'Anjou pendant la guerre 39-45. Nous ne pensions pas donner à notre collaboration ce caractère humanitaire il y a encore quelques mois, nous envisagions plutôt de nous orienter vers des échanges culturels.

Par ailleurs, comme je vous le disais, les réfugiés arrivent sur notre département et sur notre commune. La terre d'Anjou est une terre d'asile. Elle ne manquera pas à son devoir.

Isabelle va vous faire un point sur la situation du moment avec Séverine, elles vont vous rappeler l'organisation de cet accueil, de l'aide que l'on peut effectivement apporter, que l'on soit particulier ou association.

Pour l'information, il suffit de suivre les messages sur nos réseaux et le site de la ville ou de contacter le Village Pierre Rabhi. Des collectes ciblées vont être organisées régulièrement, en s'adaptant aux besoins réels. La difficulté sera de durer, mais je ne doute nullement de l'engagement, de l'engouement et de la générosité des bartholoméens. Ils l'ont déjà prouvé par maintes fois et au travers des 2 dernières collectes que l'on a proposées. Un comité de crise se met en place pour suivre la situation et s'adapte à l'actualité. Les portes d'entrée seront donc moi, le Maire, Isabelle et Jérémie Rochet, notre DG. Si nous voulons être efficaces, ne nous éparpillons pas, faites fonctionner vos réseaux, mais plus nous serons nombreux, mieux cela vaudra, mais sachez que l'aide doit être organisée.

À savoir ALM propose son aide et la préfecture apporte ses directives et le cadre légal de l'asile.

Notre démarche est complètement personnelle. C'est une décision communale.

Chacun y voit une aide à son niveau. En tout cas celle-ci me paraissait particulièrement importante, d'aider nos amis polonais à l'accueil des Ukrainiens. »

M. BREJEON donne la parole à Mme GABORIAU qui a assisté aux 2 visios avec le Maire de Gabin, Krzysztof Mieczysław Jadczyk

Mme GABORIAU confirme qu'il y a un afflux massif de réfugiés ukrainiens en Pologne et donne quelques précisions sur le nombre, à savoir, en tout 2 100 000 personnes arrivées en Pologne dont 400 à Gabin. 150 nouveaux réfugiés sont arrivés ce soir et 200 autres aux alentours dans les centres d'accueil. Ces réfugiés sont accueillis et logés dans des familles et dans des centres ou des complexes, ce qui n'est pas l'idéal, l'objectif étant de leur trouver un logement. Un besoin en matériel a été listé et transmis à Isabelle RAIMBAULT. L'urgence est surtout de créer des places en crèche, dans les écoles,

de nourrir les enfants et de fournir un numéro de sécurité sociale aux Ukrainiens, ce que le gouvernement polonais autorise, au même titre que les Polonais, afin qu'ils puissent travailler. Les Ukrainiens expriment leur reconnaissance et la générosité venue de tout pays. Mme GABORIAU ajoute que le Maire de Gabin s'attend à accueillir 5 000 000 de réfugiés si la guerre continue et indique que M. SAULAIS, le Président de l'association, travaille activement de son côté, et qu'ensemble, ils essaient de trouver des solutions que ce soit pour le transport ou l'organisation des dons.

Mme RAIMBAULT fait un rappel de ce qui a été fait au niveau de la commune et de ce qui est prévu. Elle souligne la grande et rapide solidarité des habitants qui, dès les premiers jours, se sont énormément manifestés pour savoir ce qu'ils pouvaient faire ou donner. Il a semblé important de mettre en place une collecte pour déposer un objet, un don et faire participer les volontaires, c'est ce qui a été très prégnant lors des 2 collectes organisées. 8 palettes de dons, en produits d'hygiène, de secours, ont été emmenées par les agents dans un entrepôt de la protection civile qui les ont acheminées ensuite à Nantes pour partir en direction de l'Ukraine. Pour que cet élan de solidarité perdure, un comité de pilotage a été mis en place. Il faut que la solidarité s'organise pour qu'elle puisse durer et les discours de la préfecture et d'ALM vont dans ce sens. **Mme RAIMBAULT** annonce que le Village Pierre Rabhi sera la porte d'entrée de toutes les personnes qui veulent manifester leur solidarité et de toutes les personnes qui en ont besoin, elle précise qu'Isabelle Jardin-Riberger est nommée comme référente, elle fera un état des lieux de tout ce qui existe en matière d'aides mais aussi des familles qui arrivent sur la commune. Aujourd'hui 4 familles ukrainiennes sont arrivées, il faut recenser leurs besoins, l'accompagnement possible, faire appel aux associations sur le territoire pouvant les aider. De nouvelles collectes vont très certainement être organisées avec 2 objectifs :

- 1- collecter des biens pour l'association Saint-Barth / Gabin afin d'aider la ville polonaise
- 2- pouvoir répondre aux besoins de produits alimentaires des familles de réfugiés et des familles les hébergeant et qui n'ont pas forcément les moyens de les nourrir.

Mme RAIMBAULT indique que, dans l'attente de la production des papiers nécessaires pour avoir des aides nationales, il faut pouvoir les soutenir au niveau alimentaire et également vestimentaire. Une distribution alimentaire a été réalisée cette semaine et une autre est prévue demain après-midi. Une collecte alimentaire va être planifiée pour se constituer une sorte de magasin. De même, les vêtements collectés n'ont pas été envoyés à la protection civile, ils sont actuellement triés et seront mis à disposition des familles de réfugiés qui ont dû fuir sans avoir le temps d'emporter une valise.

M. BREJEON présente la délibération afférente à ce sujet :

I - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ST-BARTH / GABIN POUR AIDER LES UKRAINIENS RÉFUGIÉS A GABIN EN POLOGNE (Rapporteur : M. BREJEON)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1115-1,

Considérant que la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou souhaite apporter l'aide, le secours et la protection aux réfugiés ukrainiens à hauteur de ses compétences et moyens,

Considérant que la situation à Gabin en Pologne, qui accueille de nombreux réfugiés ukrainiens, nécessite le soutien fraternel de la collectivité,

Considérant que l'association Saint-Barth / Gabin, qui anime le partenariat entre les 2 villes, dispose de moyens d'actions pour apporter une aide aux réfugiés ukrainiens à Gabin,

Je vous propose :

- De verser une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'Association Saint-Barth / Gabin afin de lui permettre de se porter comme intermédiaire entre l'acte de solidarité de la Ville et les ukrainiens réfugiés à Gabin,
- D'imputer cette dépense au budget primitif 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

M. BREJEON remercie pour cette unanimité et ajoute qu'il y aura des temps d'échanges en visio avec les partenaires de l'Association les Amis de Saint-Barth à Gabin, mais aussi des élus et des chefs de service correspondant aux différentes demandes. Il cite l'exemple d'un rapport direct eu ce soir avec la directrice de l'éducation enfance de Pologne.
Il reprend le cours ordinaire de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Les observations étant relevées et acceptées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. BREJEON annonce la 1^{re} délibération et donne la parole à M. CHARRUAU.

M. CHARRUAU propose, à l'instar des années précédentes, de présenter le compte administratif du budget de la Ville et des 2 budgets annexes, car le compte de gestion est le parallèle du compte administratif géré par l'ordonnateur, ce qui permet d'avoir les éléments avant de pouvoir voter le compte de gestion.

Un diaporama est présenté :

SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Budget principal de la Ville

Budget annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville

Budget annexe Lotissement Ardoises Puy Heaume

Conseil Municipal du 22 mars 2022

Préambule :

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année, à savoir :

- pour les dépenses : mandats émis + dépenses de fonctionnement rattachées à 2021
- pour les recettes : titres émis + recettes de fonctionnement notifiées en 2021.



CYCLE BUDGETAIRE 2021 : dates clés

2 février 2021 : vote des budgets primitifs 2021

23 mars 2021 : décision modificative n°1 (budget THV)

25 mai 2021 : décision modificative n°1 (budget principal)

29 juin 2021 : vote des budgets supplémentaires 2021

23 novembre 2021 :

- décision modificative n°2 (budget principal)
- Décision modificative n°2 (budget THV)

9 décembre 2021 : décision modificative n°3 (budget principal)

22 mars 2022 :

- * vote des comptes administratifs
- * vote des comptes de gestion
- * affectation des résultats

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

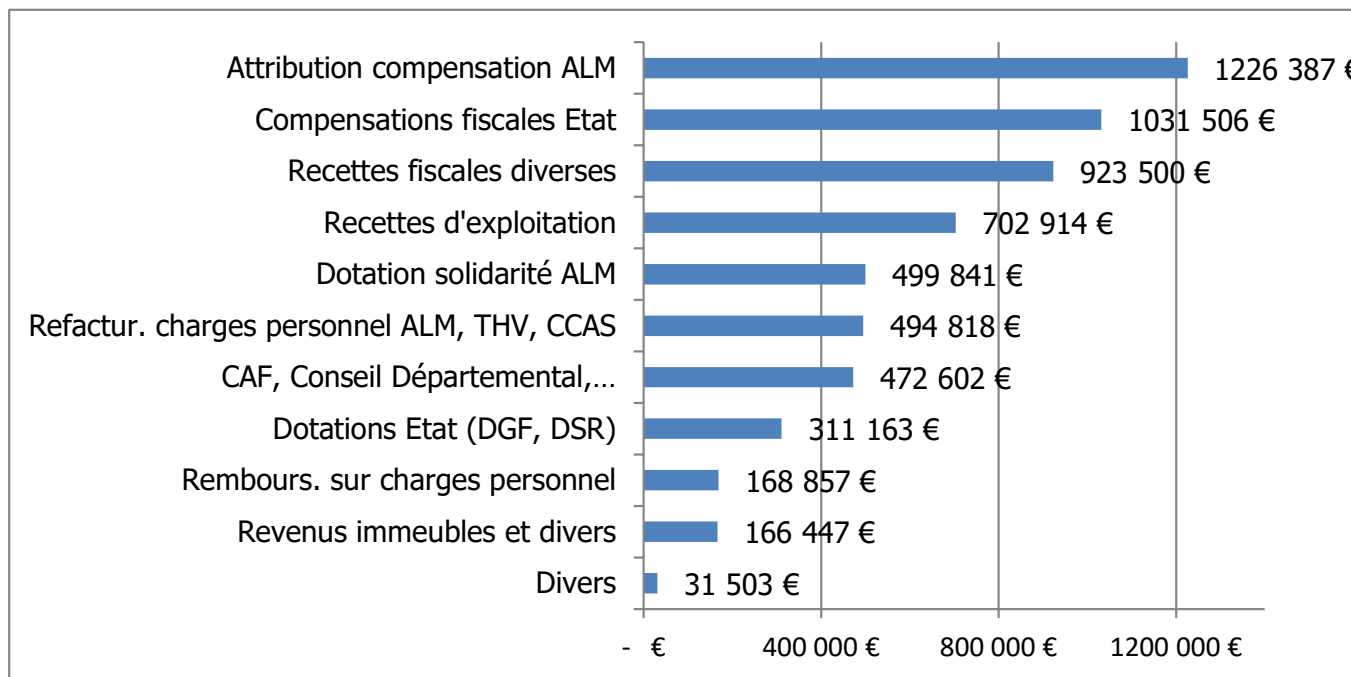
Année 2020 non significative en terme d'exécution budgétaire :

- année 2020 affichée uniquement pour mémoire sauf pour quelques postes non impactés par effet COVID.
- année 2019 = année de référence pour appréhender les évolutions 2019/2021.

A/LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

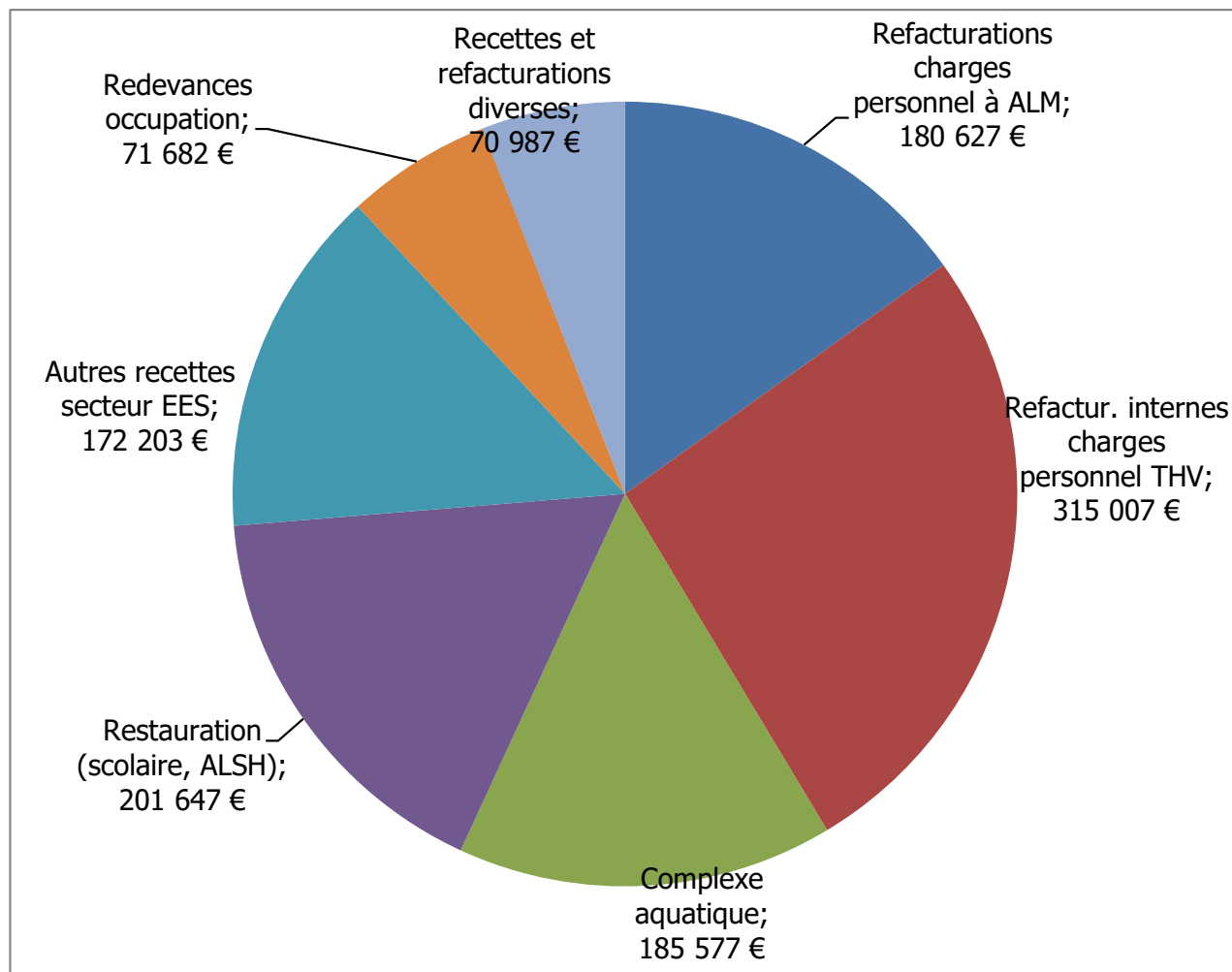
Recettes réelles de fonctionnement 2021 (hors produits exceptionnels) = 12 300 094 €
dont 6 270 556 € (51 %) pour les impôts locaux.

Les autres recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



Produits des services et refacturations diverses

Ces recettes représentent 1 197 730 € sur 2021. Elles se décomposent comme suit :



Produits des services et refacturations diverses

Recettes d'exploitation	Moy 2015/2019	CA 2019	CA 2021	Evolution 2019/2021		Éléments notables sur évolution 2019/2021
Complexe aquatique	361 596 €	367 254 €	185 577 €	- 181 677 €	-49%	Effet COVID
Restauration (scolaire, ALSH)	170 257 €	183 647 €	201 647 €	18 000 €	10%	Revalorisation tarifs et évolution effectifs
Accueil de loisirs	86 080 €	91 294 €	73 635 €	- 17 659 €	-19%	Effet COVID
Etudes et garderies	73 694 €	61 999 €	75 979 €	13 980 €	23%	Revalorisation tarifs et évolution effectifs
Multi-accueil	33 889 €	31 649 €	22 589 €	- 9 060 €	-29%	Effet COVID
Concessions funéraires	12 393 €	13 620 €	16 950 €	3 330 €	24%	Recette aléatoire
Redevances occup. (Numéricable, orange)	73 954 €	71 896 €	71 682 €	- 214 €	0%	
Recettes et refacturations diverses	60 491 €	76 407 €	54 037 €	- 22 370 €	-29%	Arrêt refactur gaz au CCAS (factur directe) + recette excep s/2019 (coupe de bois)
	872 354 €	897 766 €	702 096 €	- 195 670 €	-22%	

Produits des services et refacturations diverses

Refacturations charges de personnel	Moy 2015/2019	CA 2019	CA 2021	Evolution 2019/2021	
ALM	180 627 €	180 627 €	180 627 €		0%
Budget THV	315 406 €	315 180 €	315 007 €	- 173 €	0%
	496 033 €	495 807 €	495 634 €	- 173 €	0%

Les Recettes Fiscales

Chiffres clés fiscalité directe locale

	Bases				Explic. évol bases	
	2020	2021	Evol 2020/2021		Reval. Etat	Nouv. Bases
Taxe foncière propriétés bâties	18 173 553	18 459 693	286 140	1,57%	0,20%	1,37%

	2019	2021	Evol 2019/2021		Reval. Etat	Nouv. Bases
	Taxe foncière propriétés bâties	17 843 462	18 459 693	616 231	3,45%	1,40%

Les Recettes Fiscales

Chiffres clés fiscalité directe locale

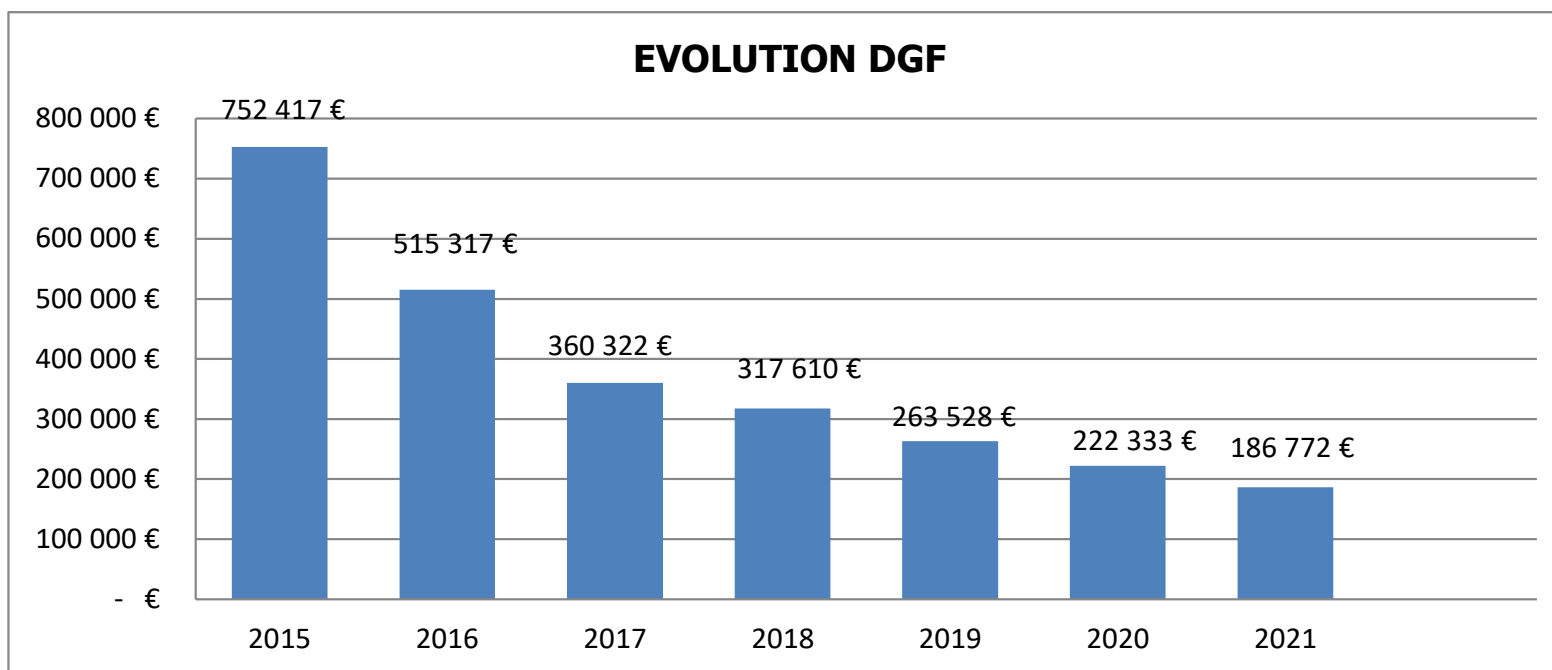
Précisions : impact réforme fiscalité locale sur structure budgétaire				
Décision Etat	Conséquences	Mesures correctives	Incidences budgétaires	
			Diminution chapitres	Majorations chapitres
Suppression taxe habitation	Suppression recettes taxe habitation	Recettes taxe foncière majorées mais corrélées à la baisse par un coefficient correcteur	Fiscalité (chap. 73)	Fiscalité (chap. 73)
	Suppression compensation Etat		Dotations (chap. 74)	Fiscalité (chap. 73)
Exonér. 50 % taxe foncière entreprises industrielles	Diminution recettes taxes foncières	Compensation Etat	Fiscalité (chap. 73)	Dotations (chap. 74)

Décomposition produit fiscalité + compensations Etat	2019	2020	2021
Recettes fiscales : impositions classiques			
Taxe habitation	2 160 132 €	2 209 151 €	58 647 €
Foncier bâti	4 305 276 €	4 393 398 €	5 901 192 €
Foncier non bâti	49 361 €	48 821 €	47 918 €
Compensations Etat			
Taxe habitation	141 477 €	154 049 €	- €
Taxes foncières	11 959 €	11 957 €	1 031 407 €
Sous-total fiscalité et compensations (hors excep.)	6 668 205 €	6 817 376 €	7 039 164 €
Recettes fiscales : impositions exceptionnelles	26 484 €	66 550 €	262 799 €
Total général recettes fiscalité + compensations	6 694 689 €	6 883 926 €	7 301 963 €

Autres recettes fiscales (hors impôts locaux)

	Moy 2015/2019	Produits		Evolutions 2019/2021		Éléments notables
		2019	2021			
Dotation solidarité communautaire	500 945 €	500 033 €	499 841 €	- 192 €	0%	
Fonds péréquation (FPIC)	131 659 €	135 469 €	145 824 €	10 355 €	8%	
Taxe emplac. publicitaires	118 622 €	109 915 €	108 029 €	- 1 886 €	-2%	
Droits mutation	280 957 €	327 186 €	576 113 €	248 927 €	76%	Double effet : volume et prix transactions immobilières
Taxes pylônes électriques	64 769 €	67 984 €	72 828 €	4 844 €	7%	Revaloris. annuelle
Taxes terrains constructibles	12 092 €	60 464 €	18 383 €	- 42 081 €	NS	Recette aléatoire
Droits de place	3 452 €	3 027 €	2 322 €	- 705 €	-23%	Décalage régie
	1 112 496 €	1 204 078 €	1 423 340 €	219 262 €	18%	
Attribution compensation : ALM	1 336 522 €	1 226 387 €	1 226 387 €	- €	0%	
	2 449 018 €	2 430 465 €	2 649 727 €	219 262 €	9%	

Les dotations et subventions diverses



Dotations et subventions diverses

	Moy 2015/2019	Produits		Evolutions 2019/2021		Eléments notables
		2019	2021			
Dotation globale fonct.	441 838 €	263 528 €	186 772 €	- 76 756 €	-29,1%	Contribution péréquation
Dotation solidarité rurale	104 580 €	120 242 €	124 391 €	4 149 €	3,5%	
Aides diverses Etat	74 316 €	77 075 €	58 244 €	- 18 831 €	-24,4%	Régul dotation rythmes scolaires sur 2021 / Dotation excep. 2019 : recensement, service minimum accueil,...
Participations divers organismes : CAF,...	488 129 €	491 673 €	445 838 €	- 45 835 €	-9,3%	Baisse liée modalités calcul CAF : année 2021 impactée par régul COVID 2020
Compens. Etat sur exonér. fiscales (taxes foncières)	47 949 €	11 959 €	1 031 506 €	1 019 547 €	NS	Nouvelle compens Etat suite dégrèv. 50 % TF entreprises industrielles
Compens. Etat sur exonér. fiscales : TH	113 345 €	141 477 €	- €	- 141 477 €	NS	Taxe habitation supprimée : recette transférée en produit fiscalité (foncier bâti)
	1 270 157 €	1 105 954 €	1 846 751 €	740 797 €	67,0%	
Participations exceptionnelles		15 000 €	59 865 €			2019 = Etat pour prévention 2021 = ALM pour 50 % études Marmitière

Produits divers gestion courante

	Moy 2015/2019	Produits		Evolutions 2019/2021		Explications
		2019	2021			
Revenus des immeubles	204 538 €	157 524 €	153 493 €	- 4 031 €	-3%	Minoration : effet COVID (instal. Sportives, loc. salles) Hausse : régul Département, loc nouvelle 13 Rte Beaufort
Redevance DSP centre équestre	12 000 €	12 111 €	12 386 €	275 €	2%	
Prod. Divers gestion	NS	1 441 €	568 €	- 873 €	-61%	Poste aléatoire
		171 076 €	166 447 €	- 4 629 €	-3%	

Atténuations de charges

Moy 2015/2019	2019	2021	Progression 2019/2021	
231 604 €	262 093 €	168 857 €	- 93 236 €	-36%

Ces remboursements correspondent à des arrêts maladie, à des décharges syndicales ou à des dispositions légales (supplément familial).

Pour rappel, depuis 2017, les seuls risques couverts par l'assurance statutaire = maladie professionnelle et les accidents du travail.

Produits exceptionnels

Cession ensemble immobilier Groupe GIBOIRE (lotissement Chauffour)	1 220 000 €
Cession terrain Mr Delafosse (chèvrerie)	6 000 €
Cession terrain Chemin Vercors	5 120 €
Régularisation taxe foncière (jugement tribunal administratif)	53 486 €
Remboursement assurance sinistre école maternelle PMC	15 147 €
Remboursement assurance poteau incendie	1 732 €
Remboursements assurance : divers	1 463 €
Remboursements dégradations par tiers	2 201 €
Régularisation mandats maintenance ascenseur	1 929 €
Régularisations et recettes diverses	984 €
	1 308 062 €

EXECUTION BUDGETAIRE 2021

VUE ENSEMBLE

SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

RECETTES (montant en K €) (périmètre comparable)											
Chapitres comptables		2015	2016	2017	2018	2019	<i>Tx crois. annuel moyen 2015/2019</i>	2020	2021	<i>Evolution 2019-2021</i>	
70	Produits services, recettes diverses	1 302	1 354	1 351	1 442	1 394	1,7%	1 068	1 198	-196	-14,1%
	<i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, CCAS, ALM,...</i>										
73	Impôts et taxes	8 611	8 786	9 086	9 259	9 113	1,4%	9 246	9 682	569	6,2%
	<i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>										
74	Dotations, subventions, participations	1 539	1 220	1 028	995	965	-11,0%	905	829	-136	-14,1%
	<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>										
75	Autres produits divers gestion courant	299	207	214	204	171	-13,0%	139	166	-5	-2,9%
	<i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>										
013	Atténuations de charges	278	259	199	159	262	-1,5%	281	169	-93	-35,5%
	<i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales</i>										
Recettes fonction. (périmètre comparable)		12 029	11 826	11 878	12 059	11 905	-0,26%	11 639	12 044	139	1,2%

RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2021

TAUX REALISATION

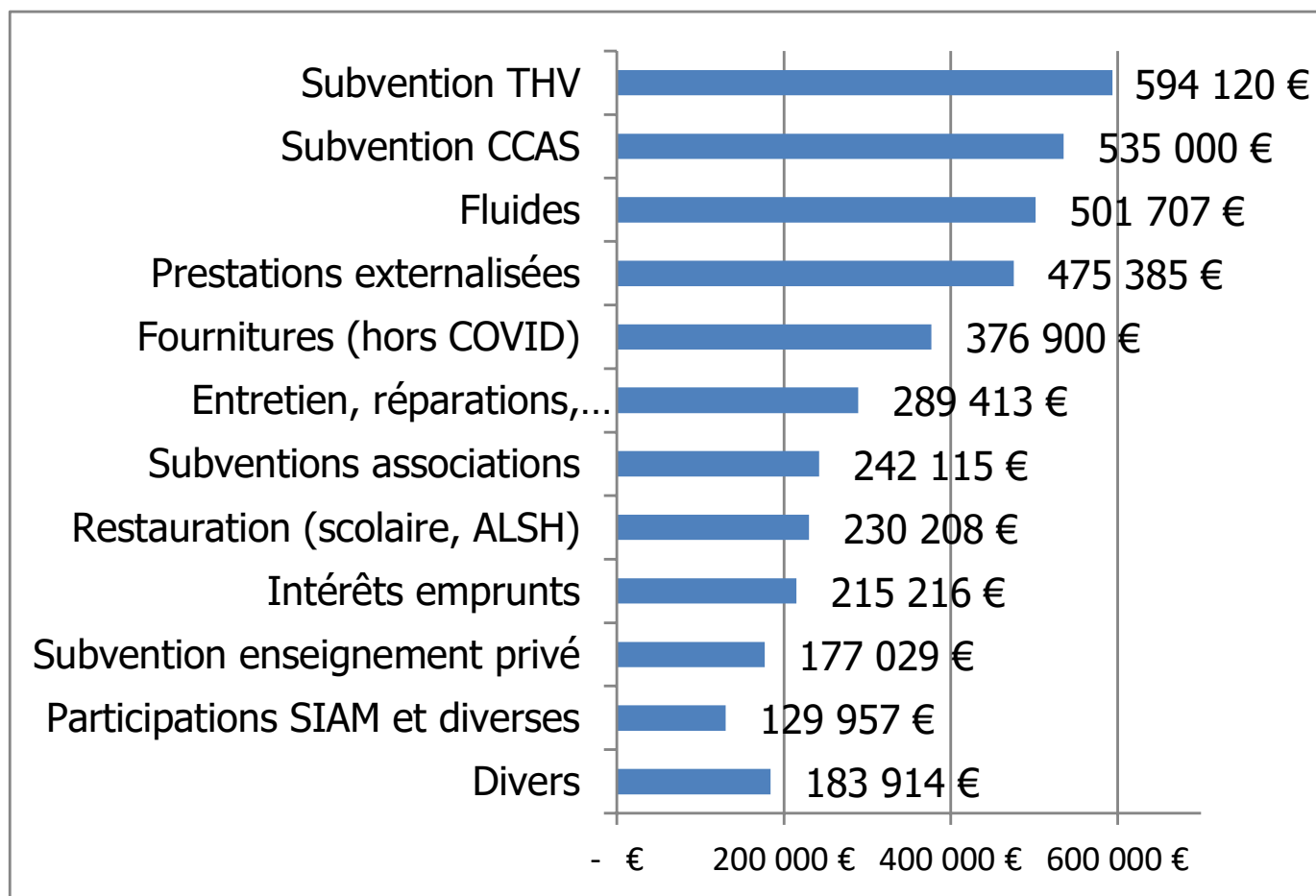
RECETTES				
Chapitres comptables		BUDGET 2021	CA 2021	% réalis.
70	Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, CCAS, ALM,...</i>	1 211 000 €	1 262 732 €	104%
73	Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>	8 580 300 €	8 920 284 €	104%
74	Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	1 900 166 €	1 906 616 €	100%
75	Autres produits divers gestion courante <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	162 000 €	166 447 €	103%
013	Atténuations de charges <i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales,...</i>	150 000 €	168 857 €	113%
76	Produits financiers		23 €	NS
Recettes réelles fonctionnement (hors excep.)		12 003 466 €	12 424 959 €	104%
77	Produits exceptionnels <i>Produits cessions d'actif, remboursements assurances,...</i>	495 400 €	1 308 062 €	NS
042	Travaux en régie, sorties d'actif	69 100 €	111 859 €	NS
002	Excédent reporté	1 259 906 €	1 259 906 €	NS
		13 827 872 €	15 104 786 €	

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement 2021 (retraitées et hors éléments exceptionnels) = 10 176 518 € dont 6 225 554 € (61 %) pour les charges de personnel.

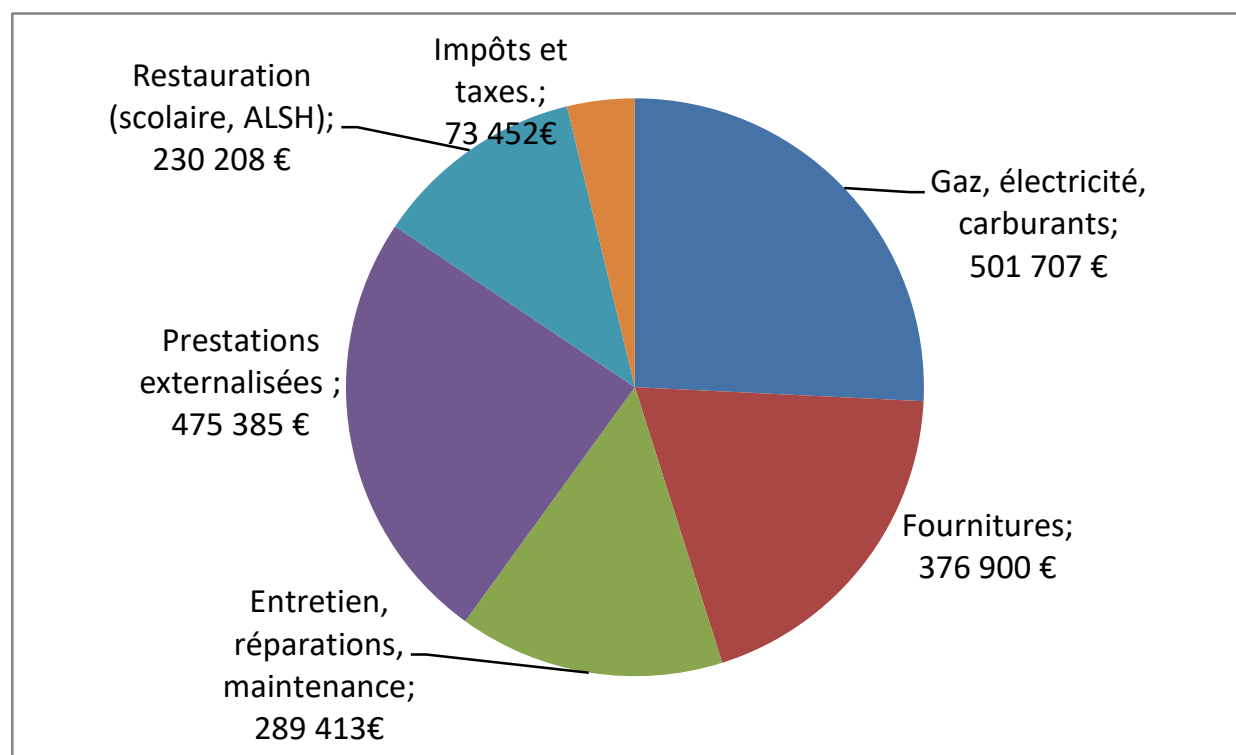
Principal retraitement opéré : neutralisation surcoûts COVID = 123 739 €

Les autres dépenses réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les Charges à caractère général

Elles représentent 1 947 065 € (montant retraité dont surcoût fournitures COVID = 28 656 €) au CA 2021 et se décomposent comme suit :



Progression charges à caractère général 2019/2021 = - 195 979 € (- 9,10 %)

Plusieurs postes justifient cette évolution :

Fluides	Moy 2015/2019	CA 2019	CA 2021	Evolutions 2019/2021		Éléments notables
Electricité	253 438 €	243 390 €	192 104 €	- 51 286 €	-21,1%	Effet confinement et économies consommations
Gaz	207 261 €	214 395 €	234 742 €	20 347 €	9,5%	Rigueur climatique, nouveau marché
Eau	80 351 €	102 748 €	43 259 €	- 59 489 €	-57,9%	Fuites en 2019 à Planète Enfants et à l'école de la Jaudette, régul 2020 sur 2021, fermetures ciblées compteurs arrosage
Carburants	33 803 €	33 422 €	31 602 €	- 1 820 €	-5,4%	
	574 853 €	593 955 €	501 707 €	- 92 248 €	-15,5%	

Fournitures, entretien, prestations diverses	Moy 2015/2019	CA 2019	CA 2021	Evolutions 2019/2021		Éléments notables (postes aléatoires)
Fournitures	372 230 €	376 682 €	376 900 €	218 €	0,1%	
Entretien, réparations, maintenance	284 164 €	297 467 €	289 413 €	- 8 054 €	-2,7%	
Prestations diverses	574 423 €	586 892 €	475 384 €	-111 508 €	-19,0%	Economies liées COVID : fête communale, arbre Noël, sorties scolaires, réceptions,... Economies liées nouveaux marchés en matière d'assurances, télécom,... Economies divers postes : fin contrats location photocopieurs, dépenses affranchis. THV et VPR individualisées,...
Restauration (scolaire, ALSH)	205 544 €	219 654 €	230 208 €	10 554 €	4,8%	Evolution= effet tarifs et effectifs
	1 436 361 €	1 480 695 €	1 371 905 €	-108 790 €	-7,3%	

	Moy 2015/2019	CA 2019	CA 2021	Evolutions 2019/2021		Éléments notables
Impôts et taxes	71 142 €	68 390 €	73 452 €	5 062 €	7,4%	Effet baisse (maisons secteur Coubertin) compensé par effet hausse (taxation centre équestre)

Les charges de personnel

Charges de personnel brutes après neutralisation effet COVID 2020 et 2021						
Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
5 856 000 €	5 734 000 €	5 796 000 €	5 911 000 €	5 945 000 €	6 013 000 €	6 130 000 €
Augmentation entre 2020 et 2021						117 000 €
						1,95%
Augmentation entre 2015 et 2021						274 000 €
						4,7%
Taux de croissance annuel moyen 2015/2021						0,77%

Éléments notables à la hausse :

- Effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : évolutions liées déroulement carrières.
- Effet absentéisme : plusieurs agents en absence longue durée.

Éléments notables à la baisse :

- Effet départs en retraite : rémunérations nouveaux agents moins élevées,
- Effet mutations : tensions marché emploi rendant difficiles recrutement et se traduisant par des périodes de vacances d'emploi de plus en plus significatives.

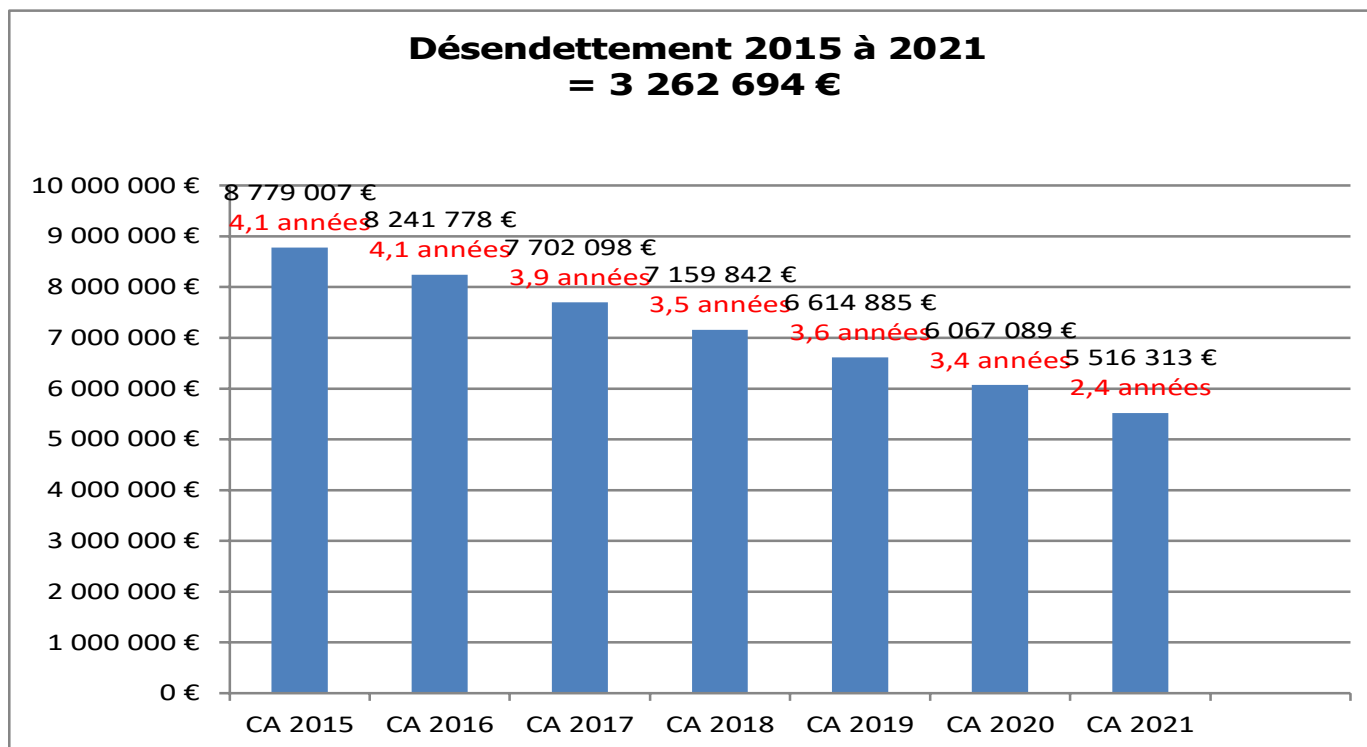
- NB : pas d'augmentation du point d'indice en 2021

Charges de gestion courante

Ce poste affiche une très légère progression de 1,4 % (+ 25 337 €) entre l'année 2020 et l'année 2021 avec des évolutions différenciées :

	Dépenses		Evolutions		Eléments notables
	2020	2021			
Subvention THV	594 120 €	594 120 €		0%	
CCAS	535 000 €	535 000 €		0%	
Subventions aux associations	236 459 €	242 115 €	5 656 €	2%	Sub except association commerçants (3 500 €) et évolution conventions jeunes (reprise activités sportives)
OGEC	184 194 €	177 029 €	- 7 165 €	-4%	Coût à l'élève minoré (hausse effectif école publique et maîtrise dépenses)
Contributions SIAM	96 782 €	102 133 €	5 351 €	6%	
Contributions SIEML		793 €	793 €	100%	Dépenses aléatoires : intervention éclairage sur parc privé collectivité
Redevances logiciels		14 451 €	14 451 €	100%	Transfert du poste charges caractère général
Syndicat e-collectivité		4 900 €	4 900 €	100%	Adhésion pour déploiement et optimisation logiciels : parapheur électronique, dématérialisation...
Contributions diverses	8 701 €	7 680 €	- 1 021 €	-12%	Créances irrécouvrables
Indemnités élus et charges liées	108 091 €	110 462 €	2 371 €	2%	
	1 763 347 €	1 788 684 €	25 337 €	1,4%	

Les Frais financiers et la dette



Indications en rouge = capacité de désendettement en nbre d'années

	CA 2020	CA 2021	Evolution		
Intérêts des emprunts	227 049 €	205 726 €	- 21 323 €	-9%	Effet désendettement
Frais portages fonciers	3 643 €	9 491 €	5 848 €	161%	Régul. suite cession secteur Puy Heaume
	230 692 €	215 217 €	- 15 476 €	-7%	

Les dépenses exceptionnelles

Bourses stagiaires, prix divers (maisons fleuries,...)	3 472 €
Remboursements ALSH (principal. COVID)	3 407 €
Remboursement Centre aquatique (principal. COVID)	12 780 €
Remboursement Ecole de Sports (COVID)	2 203 €
Annulation titre 2020 Conseil Départemental (location) - titre refait 2021	4 661 €
Annulations titres, divers	519 €
	27 042 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE

VUE ENSEMBLE

SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

DEPENSES (montant en K €) (périmètre comparable)											
Chapitres comptables		2015	2016	2017	2018	2019	Tx crois. annuel moyen 2015/2019	2020	2021	Evolution 2019-2021	
011	Charges à caractère général <i>Dépenses fluides, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>	1 957	2 008	2 066	2 077	2 143	2,3%	1 813	1 947	-196	-9,1%
012	Charges de personnel	5 856	5 734	5 796	5 911	5 945	0,4%	6 013	6 130	185	3,1%
65	Autres charges de gestion courante <i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>	1 705	1 770	1 746	1 758	1 762	0,8%	1 763	1 789	27	1,5%
66	Charges financières <i>Intérêts des emprunts</i>	368	340	314	292	256	-8,7%	231	215	-41	-16,0%
Dépenses fonction. (périmètre comparable)		9 886	9 852	9 922	10 038	10 106	0,55%	9 820	10 081	-25	-0,2%

DEPENSES FONCTIONNEMENT - CA 2021

TAUX REALISATION

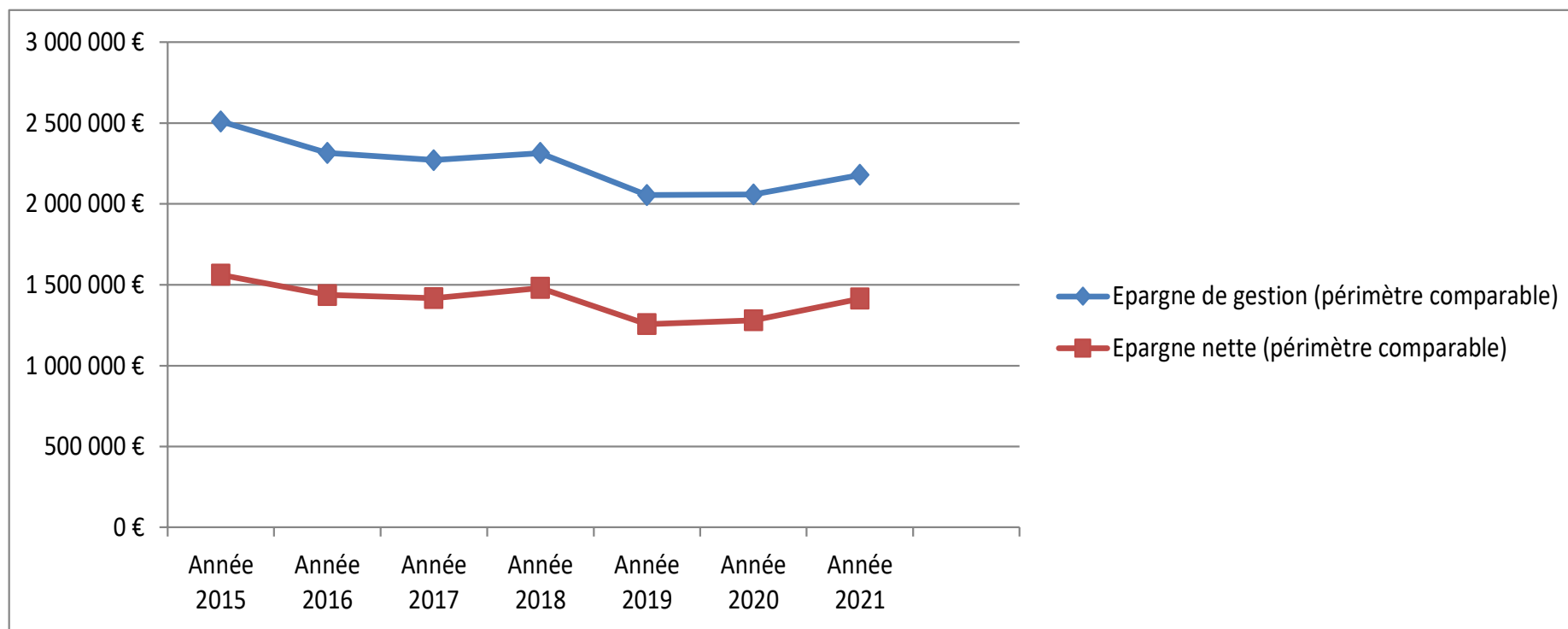
DEPENSES				
Chapitres comptables		BUDGET 2021	CA 2021	% réalis.
011	Charges à caractère général	2 534 330 €	2 107 925 €	83%
	<i>Dépenses fluides, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>			
012	Charges de personnel	6 334 000 €	6 225 554 €	98%
65	Autres charges de gestion courante	1 879 000 €	1 853 683 €	99%
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>			
66	Charges financières	227 000 €	215 217 €	95%
	<i>Intérêts des emprunts</i>			
014	Atténuations de produits	500 €		0%
	<i>Dégrèvements fiscalité jeunes agriculteurs</i>			
Dépenses réelles fonctionnement (hors excep.)		10 974 830 €	10 402 379 €	95%
67	Charges exceptionnelles	33 300 €	27 042 €	81%
	<i>Dépenses except. diverses</i>			
023	Virement section d'investissement	2 359 742 €	- €	NS
042	Dotations amortissements, sorties d'actif	460 000 €	1 726 224 €	NS
		13 827 872 €	12 155 646 €	

Le point sur l'épargne

(périmètre comparable : éléments exceptionnels neutralisés)

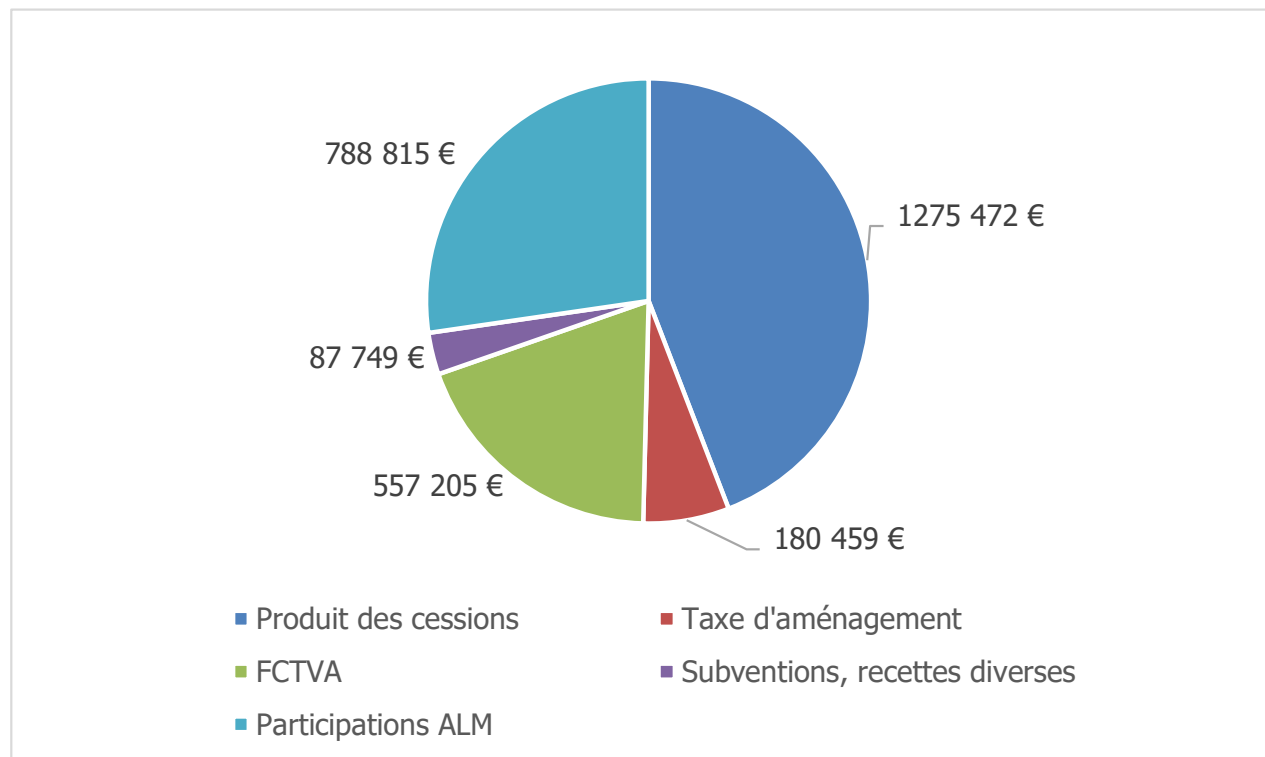
Epargne de gestion = épargne dégagée dans la gestion courante (hors frais financiers et hors recettes et charges exceptionnelles)

Epargne nette (disponible pour investir) = épargne de gestion moins annuité de la dette



C/ La section d'INVESTISSEMENT

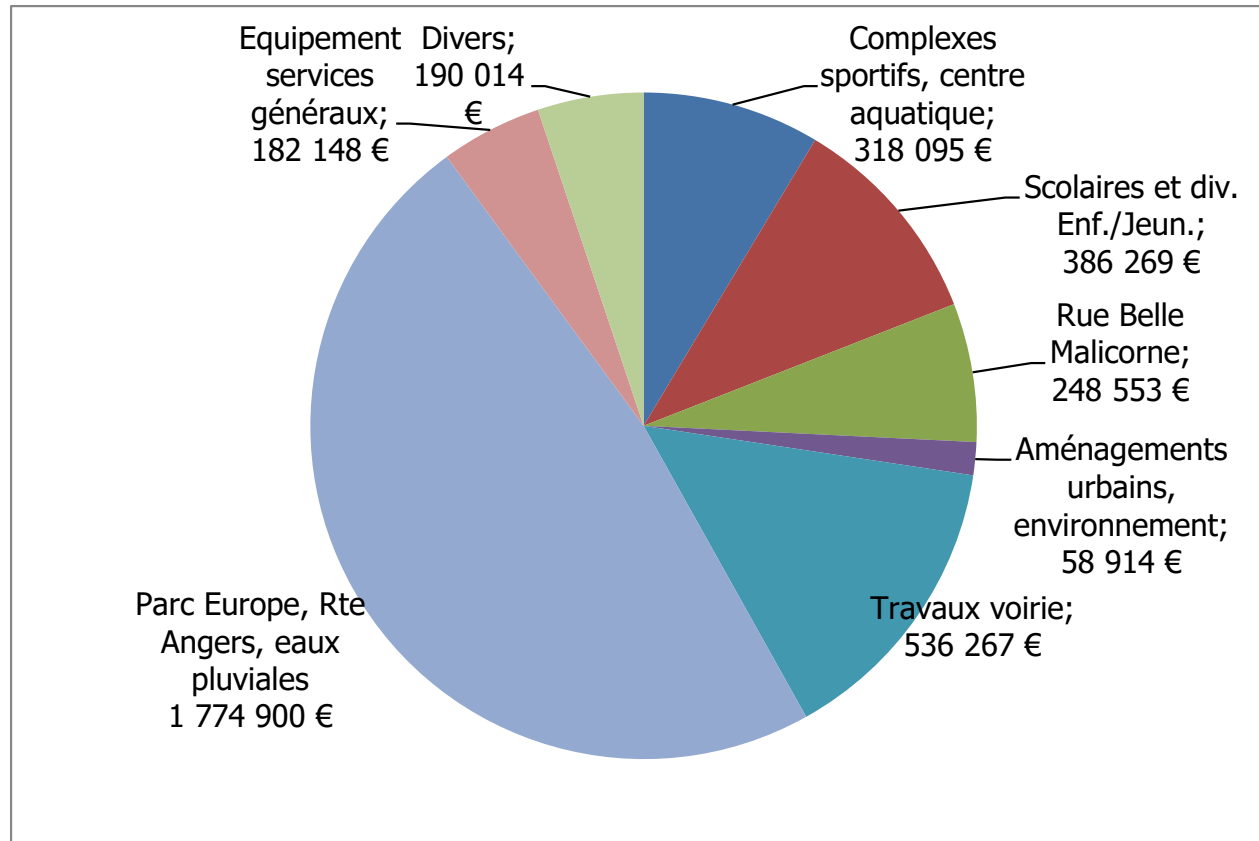
Recettes propres (hors autofinancement) de la section d'investissement = 2 889 700 €



Recettes propres sont complétées par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

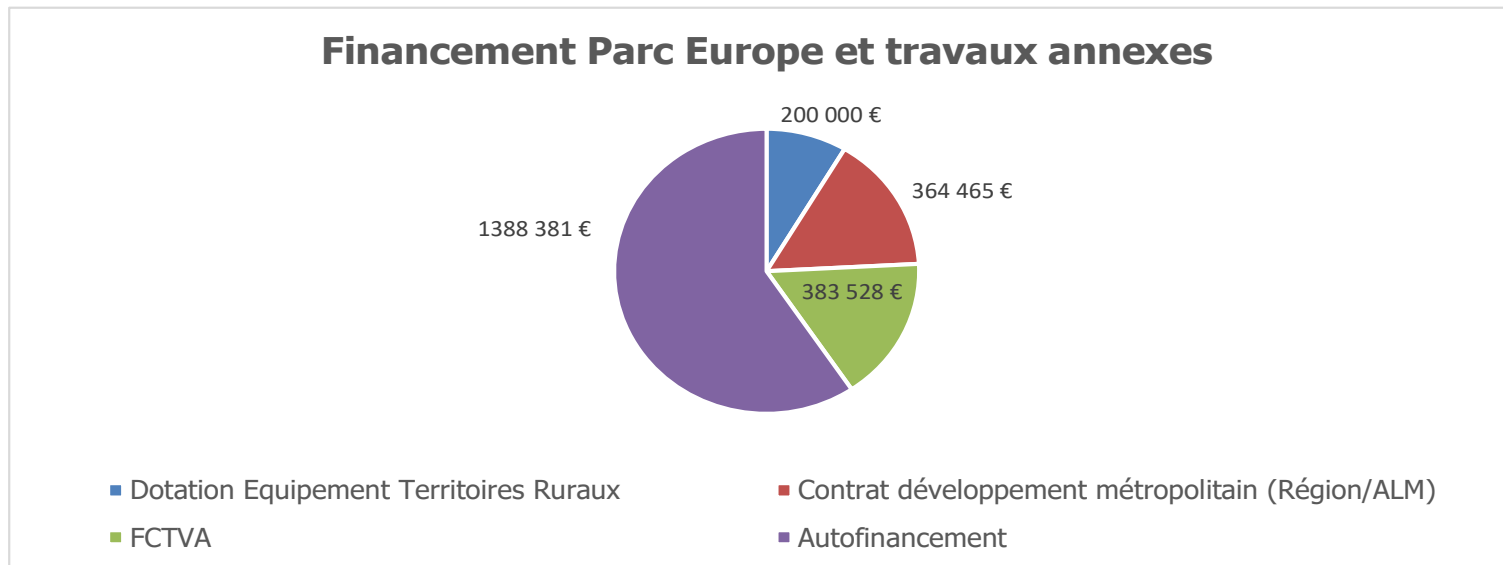
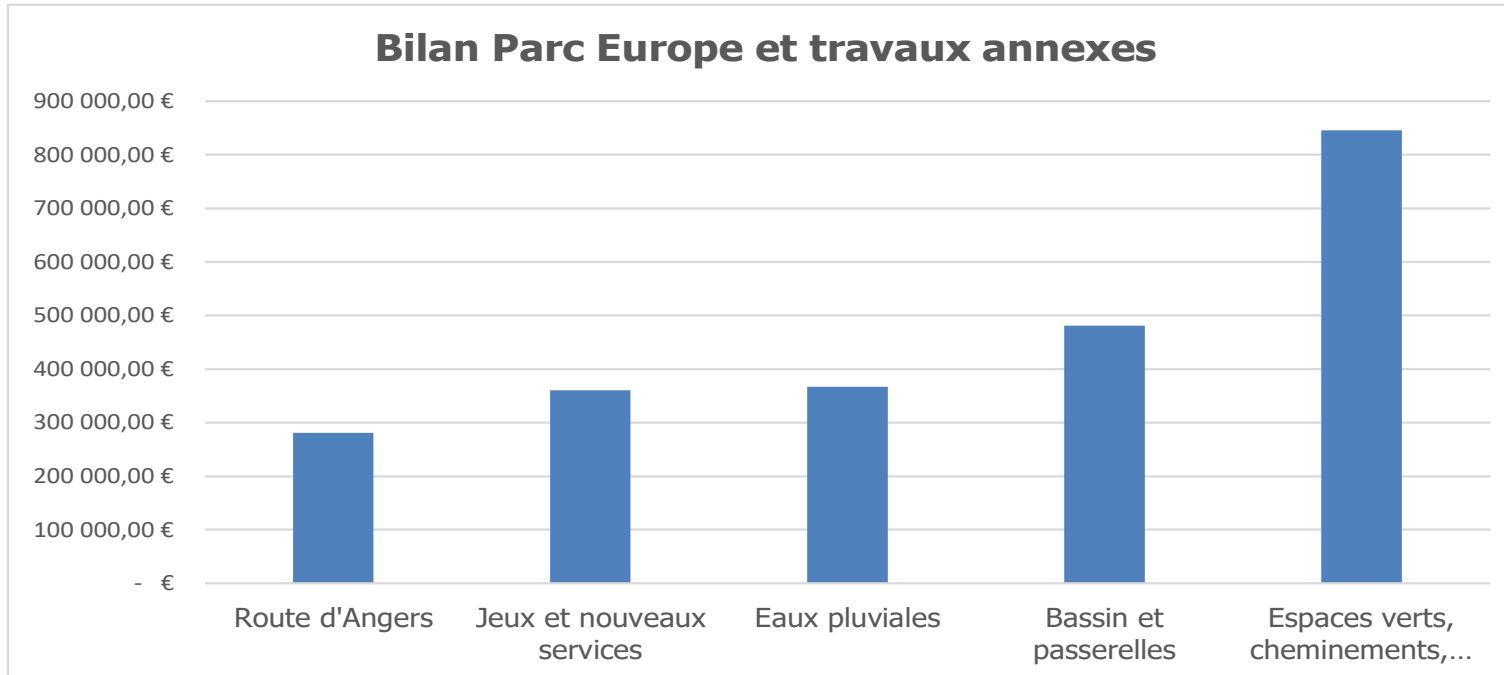
Recettes ci-dessus = recettes encaissées : subventions d'investissement non encaissées sur 2021 et donc non intégrées dans CA 2021

Dépenses réelles d'investissement mandatées sur 2021 = 3 695 160 €



Zoom : Parc Europe, Rte Angers et eaux pluviales ci-après

Point Parc de l'Europe, Rte d'Angers et eaux pluviales

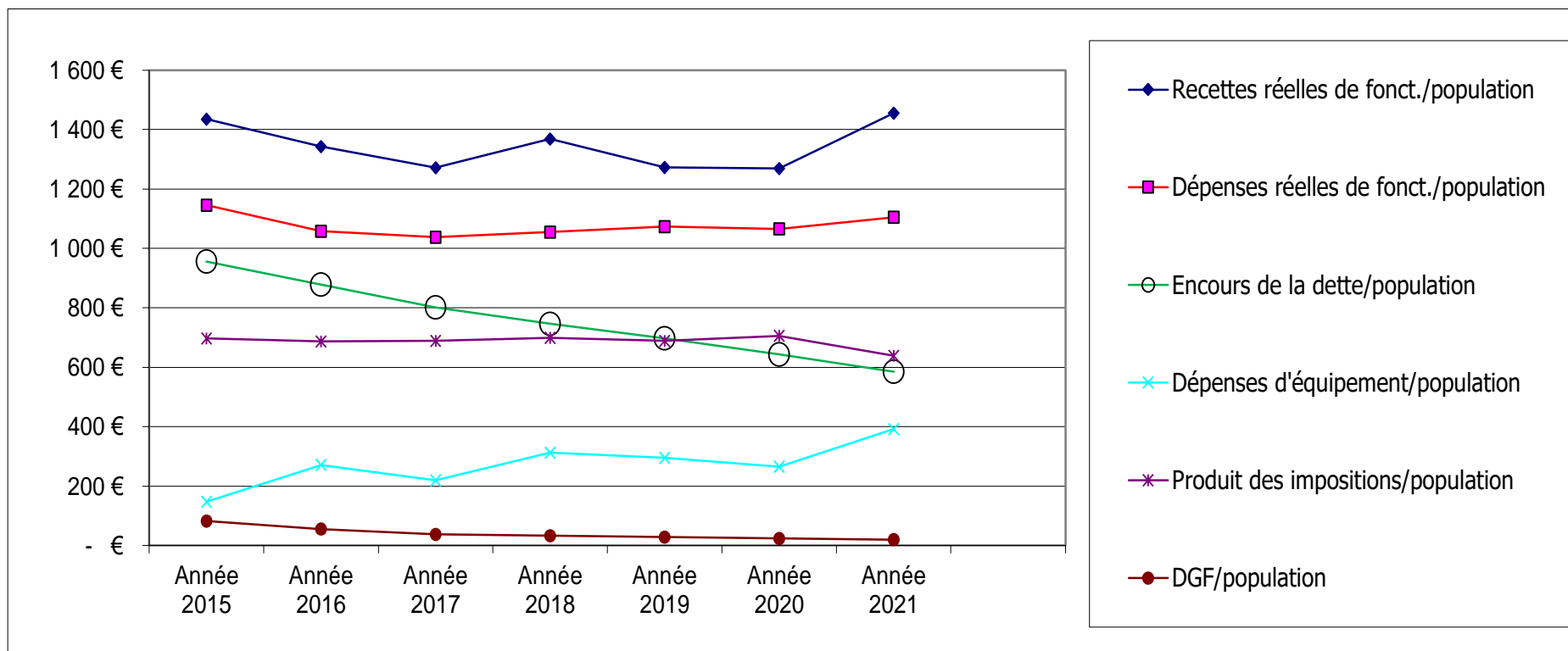


VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT : DEPENSES						
Chap.	Libellé	Budget 2021 : primitif + DM	Mandatés	Engagés	Total mandatés + engagés	
16	Emprunts et dettes assimilées	554 500,00	550 776		550 776	99%
20	Immobilisations incorporelles	472 275,34	116 788	290 843	407 631	86%
204	Subventions d'équipement versées : fonds concours ALM,...	243 221,52	85 406	125 779	211 185	87%
21	Immobilisations corporelles	5 915 803,57	2 885 271	2 101 783	4 987 054	84%
23	Immobilisations en cours	72 825,76	0	64 851	64 851	89%
27	Autres immobilis. financières : particip. ZAC Reux/Cordelles, parts sociales restauration	283 000,00	12 978	270 000	282 978	100%
45	Opérations pour compte de tiers : transfert ALM (voirie/eaux pluviales/éclairage)	672 605,63	536 267	98 318	634 585	94%
040	Investissements réalisés en régie	65 000,00	58 450		58 450	90%
Dépenses réelles investissement		8 279 231,82	4 245 937	2 951 574	7 197 511	87%
204	Solde portage foncier secteur Rillerie	452 000,00				0%
040	Opérations d'ordre (entre sections)	4 100,00	53 409		53 409	NS
041	Opérations d'ordre (dans section invest)	160 600,00	159 600		159 600	NS
001	Déficit investissement reporté	983 022,18	983 022		983 022	NS
		9 878 954,00	5 441 968	2 951 574	8 393 542	NS

Dépenses engagées au 31/12/2021 (engagement juridique sur 2021 = marchés ou bons de commandes signés)

D/ LES RATIOS LEGAUX

Evolution des ratios légaux (chiffres en €/habitant)



	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Population référence	9 179	9 391	9 611	9 595	9 493	9 433	9 436

Baisse produit des impositions non significative = effet exonération 50 % taxe foncière entreprises industrielles (s'agissant de ratios légaux : impossibilité correction ou ajustements modalités de calcul).

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET ANNEXE THV

Dépenses de fonctionnement : compte administratif THV

Chapitres		CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolutions 2019/2021	
011	Achats spectacles, coproductions, coréalizations,...	201 851,28 €	194 763,73 €	200 840,70 €	- 1 011 €	-1%
011	Charges caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, communication spectacles,...	198 007,62 €	145 235,57 €	144 742,82 €	- 53 265 €	-27%
012	Charges de personnel : titulaires	315 179,83 €	320 244,17 €	315 007,04 €	- 173 €	0%
012	Charges de personnel : intermittents	68 815,76 €	65 625,34 €	33 434,16 €	- 35 382 €	-51%
65	Autres charges gestion courante	4,89 €	1,78 €	1,97 €	- 3 €	NS
67	Charges exceptionnelles	573,97 €	16 799,25 €	796,28 €	222 €	NS
	Sous-total hors amortissements	784 433,35 €	742 669,84 €	694 822,97 €	- 89 610 €	-11%
042	Dotations aux amortissements	12 650,80 €	13 517,03 €	22 584,32 €	9 934 €	79%
		797 084,15 €	756 186,87 €	717 407,29 €	- 79 677 €	-10%

Recettes de fonctionnement : compte administratif THV						
Chapitres		CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolutions 2019/2021	
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	115 826,25 €	49 944,63 €	34 760,42 €	- 81 066 €	-70%
74	Subventions diverses	114 982,10 €	204 172,94 €	179 667,10 €	64 685 €	56%
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900,00 €	581 900,00 €	581 900,00 €	- €	0%
75	Produits divers gestion courante	2,53 €	1,69 €	1,49 €	- 1 €	NS
77	Produits exceptionnels	2 060,00 €	130,98 €	50,00 €	- 2 010 €	NS
	Sous-total hors excédent reporté	814 770,88 €	836 150,24 €	796 379,01 €	- 18 392 €	-2%
002	Excédent fonctionnement reporté	33 290,46 €	17 960,79 €	94 461,75 €	61 171 €	NS
		848 061,34 €	854 111,03 €	890 840,76 €	42 779 €	5%

NB : les investissements mandatés par le THV en 2021 s'élèvent à 38 935 € HT (console sonorisation, rampes éclairages, ordinateurs portables,...).

III COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME

Dépenses 2021 réalisées = 1 944 € HT (document arpentage, étude géotechnique)

Cumul dépenses engagées sur ce lotissement depuis sa création = 916 396 € HT

IV – SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

RESULTATS

		Budget principal Ville	Ardoise Puy Heaume	THV
	Recettes de fonctionnement	13 844 880,04 €	916 396,58 €	796 379,01 €
Moins	Dépenses fonctionnement	- 12 155 645,62 €	- 916 396,58 €	- 717 407,29 €
Egal	<i>Résultat exercice</i>	<i>1 689 234,42 €</i>	<i>- €</i>	<i>78 971,72 €</i>
Plus	Excédent 2020 reporté	1 259 906,08 €	189 745,76 €	94 461,75 €
Egal	Excédent fonctionnement global : D	2 949 140,50 €	189 745,76 €	173 433,47 €
	Dépenses d'investissement	4 458 946,29 €	916 396,58 €	38 935,05 €
Plus	Besoin financement 2020 reporté	983 022,18 €	914 452,58 €	3 462,41 €
Moins	Excédent financement 2020 reporté			
Moins	Recettes d'investissement	- 5 732 405,97 €	- 914 452,58 €	- 26 046,73 €
Egal	Besoin ou excédent de financement (A)	- 290 437,50 €	916 396,58 €	16 350,73 €
	Restes à réaliser : dépenses	2 951 574,00 €		5 587,55 €
Moins	Restes à réaliser : recettes	- 1 340 450,00 €		
Egal	Besoin financ. s/restes à réaliser (B)	1 611 124,00 €		5 587,55 €
	Besoin financement global : A + B = C	1 320 686,50 €	916 396,58 €	21 938,28 €
	Report sur 2022 = D - C	1 628 454,00 €	-726 650,82 €	151 495,19 €

M. BIGNONET souligne, comme évoqué par M. CHARRUAU, que les taux de réalisation 2021 sont bons, tout comme le taux d'investissement qui a progressé à 87%. Les choix budgétaires 2021 et l'absence d'emprunts sur cette année ont permis de continuer de diminuer la dette de la commune, ce qui est une bonne chose. En revanche, l'autre effet est que la capacité d'investissement est limitée, notamment sur des sujets comme les énergies, les économies d'énergie, la rénovation, le bâtiment etc..., et également sur des sujets d'investissement à plus long terme qui permettent de générer de nouvelles recettes, comme la création d'une zone artisanale.

M. CHARRUAU rappelle que, sur le budget 2021, 3 000 000 euros d'emprunt avaient été inscrits, mais vu l'année passée, notamment la cession du foncier de Chauffour, les taux de réalisation, les recettes supplémentaires attendues... tous ces éléments exposés font qu'il n'y a pas eu besoin d'emprunter. Il revient sur les choix d'investissement, ceux programmés en 2021 ont été réalisés, avec de bons taux, et il n'était pas possible d'en faire plus.

M. LEFEBVRE complète en précisant que pour réaliser ce taux de réalisation, il y a de l'humain derrière, il faut pouvoir faire un suivi efficace et les études nécessaires en conséquence. Les projets tels que rénover plus de bâtiments en énergétique ont besoin au préalable de consultations, d'études, afin de préparer les dossiers, les demandes de subventions et démarrer les travaux par la suite.

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2021

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de types de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2021 du budget de la ville et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE (THV) - EXERCICE 2021

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IV - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME - EXERCICE 2021

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement Ardoises Puy-Heaume et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

V - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2021

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget principal) qui peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		1 259 906,08 €	983 022,18 €		983 022,18 €	1 259 906,08 €
Opérations de l'exercice	12 155 645,62 €	13 844 880,04 €	4 458 946,29 €	5 732 405,97 €	16 614 591,91 €	19 577 286,01 €
TOTAUX	12 155 645,62 €	15 104 786,12 €	5 441 968,47 €	5 732 405,97 €	17 597 614,09 €	20 837 192,09 €
Résultats de clôture		2 949 140,50 €		290 437,50 €		3 239 578,00 €
Restes à réaliser			2 951 574,00 €	1 340 450,00 €	2 951 574,00 €	1 340 450,00 €
TOTAUX CUMULES		2 949 140,50 €	2 951 574,00 €	1 630 887,50 €	2 951 574,00 €	4 580 028,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 949 140,50 €	1 320 686,50 €			1 628 454,00 €

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de 2 949 140,50 €
 - un excédent d'investissement (avant intégration des restes à réaliser) de 290 437,50 €
 - un déficit d'investissement (après intégration des restes à réaliser) de 1 320 686,50 €
 - un excédent global (avant intégration des restes à réaliser) de 3 239 578,00 €
 - un excédent global (après intégration des restes à réaliser) de 1 628 454,00 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme BURR, Mme HERSANT, M. BIGNONET, M. DANIEL). M. BREJEON n'ayant pas pris part au vote.

VI - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE (THV) – EXERCICE 2021
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget annexe Théâtre de l'Hôtel de Ville) qui peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE THÉÂTRE HÔTEL DE VILLE						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		94 461,75 €	3 462,41 €		3 462,41 €	94 461,75 €
Opérations de l'exercice	717 407,29 €	796 379,01 €	38 935,05 €	26 046,73 €	756 342,34 €	822 425,74 €
TOTAUX	717 407,29 €	890 840,76 €	42 397,46 €	26 046,73 €	759 804,75 €	916 887,49 €
<i>Résultats de clôture</i>		173 433,47 €	16 350,73 €			157 082,74 €
Restes à réaliser			5 587,55 €		5 587,55 €	
TOTAUX CUMULES		173 433,47 €	21 938,28 €		5 587,55 €	157 082,74 €
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		173 433,47 €	21 938,28 €			151 495,19 €

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de..... 173 433,47 €
 - un déficit d'investissement (avant intégration des restes à réaliser) de..... 16 350,73 €
 - un déficit d'investissement (après intégration des restes à réaliser) de..... 21 938,28 €
 - un excédent global (avant intégration des restes à réaliser) de 157 082,74 €
 - un excédent global (après intégration des restes à réaliser) de 151 495,19 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 28 voix pour. M. BREJEON n'ayant pas pris part au vote.

VII - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME – EXERCICE 2021
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget annexe lotissement Ardoises Puy-Heaume) qui peut se résumer ainsi :

COMpte ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		189 745,76 €	914 452,58 €		914 452,58 €	189 745,76 €
Opérations de l'exercice	916 396,58 €	916 396,58 €	916 396,58 €	914 452,58 €	1 832 793,16 €	1 830 849,16 €
TOTAUX	916 396,58 €	1 106 142,34 €	1 830 849,16 €	914 452,58 €	2 747 245,74 €	2 020 594,92 €
<i>Résultats de clôture</i>		189 745,76 €	916 396,58 €		726 650,82 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		189 745,76 €	916 396,58 €		726 650,82 €	

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de..... 189 745,76 €
 - un déficit d'investissement de..... 916 396,58 €
 - un déficit global de 726 650,82 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 28 voix pour. M. BREJEON n'ayant pas pris part au vote.

VIII - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2021

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le compte administratif 2021 de la ville précédemment approuvé,

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) + 1 259 906,08 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) + 1 689 234,42 €

Soit un résultat à affecter (si>0)
(C) = A + B soit + 2 949 140,50 €

Excédent de financement de la section d'investissement
(ligne 001) hors restes à réaliser : 290 437,50 €

Solde des restes à réaliser en investissement (besoin de financement) :1 611 124,00 €

Montant affecté à l'investissement au budget primitif 2022 (cpte 1068) :1 320 686,50 €

Montant de l'excédent à reporter au budget primitif 2022 (cpte 002) :1 628 454,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IX - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE (THV) - EXERCICE 2021
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le compte administratif 2021 du Théâtre de l'Hôtel de Ville précédemment approuvé,

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-)+ 94 461,75 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-)+ 78 971,72 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

- (C) = A + B +173 433,47 €

Besoin de financement de la section d'investissement
(ligne 001) hors restes à réaliser: 16 350,73 €

Solde des restes à réaliser en investissement (besoin de financement) :5 587,55 €

Montant affecté à l'investissement au budget primitif 2022 (cpte 1068) :21 938,28 €

Montant de l'excédent à reporter au budget primitif 2022 (cpte 002) : 151 495,19 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

X - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME - EXERCICE 2021
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le compte administratif 2021 du lotissement Ardoises Puy-Heaume précédemment approuvé,

Considérant les écritures pour ordre à passer sur l'exercice 2022 et le déficit de la section d'investissement s'affichant à 916 396,58 €,

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :
- (A) Excédent (+) / Déficit (-) 189 745,76 €
Au titre de l'exercice arrêté :
- (B) Excédent (+) / Déficit (-)0,00 €
Soit un résultat à affecter (si>0)
(C) = A + B soit + 189 745,76 €
Montant de l'excédent à reporter au budget primitif 2022 (cpte 002) : 189 745,76 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

M.CHARRUAU propose un nouveau diaporama concernant les budgets primitifs :

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil Municipal du 22 mars 2022

CALENDRIER BUDGETAIRE :

Précisions relatives au budget 2022 :

- Vote intervenant après la clôture de l'exercice 2021
- Excédent 2021 intégré dans BP 2022

Vote dans la même séance :

- Comptes de gestion 2021 (documents réalisés par Trésorier)
- Comptes administratifs 2021 (documents réalisés par commune)
- Affectation résultats 2021
- Budgets primitifs 2022.

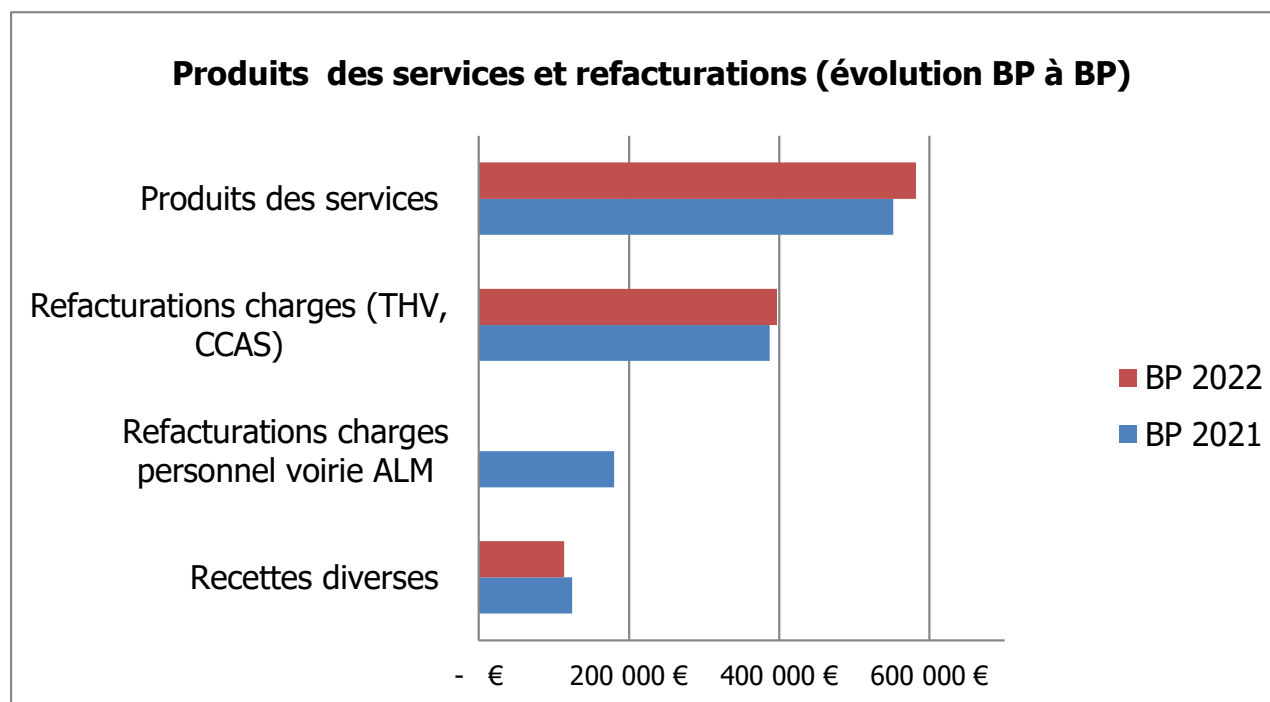
IMPACTS CRISE SANITAIRE :

Au stade du budget primitif, les impacts budgétaires sont valorisés à hauteur de 202 000 €, impacts minorés par rapport au BP 2021 :

		BP 2021	BP 2022	EVOLUTIONS	
Fournitures	Achats masques, gel, lingettes, essuie-mains,...	61 000 €	32 000 €	- 29 000 €	
Charges de personnel	Renforts et remplacements agents vulnérables	69 000 €	40 000 €	- 29 000 €	
Recettes d'exploitation	Pertes sur entrées centre aquatique	150 000 €	130 000 €	- 20 000 €	
		280 000 €	202 000 €	- 78 000 €	-28%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE SUR LES PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES



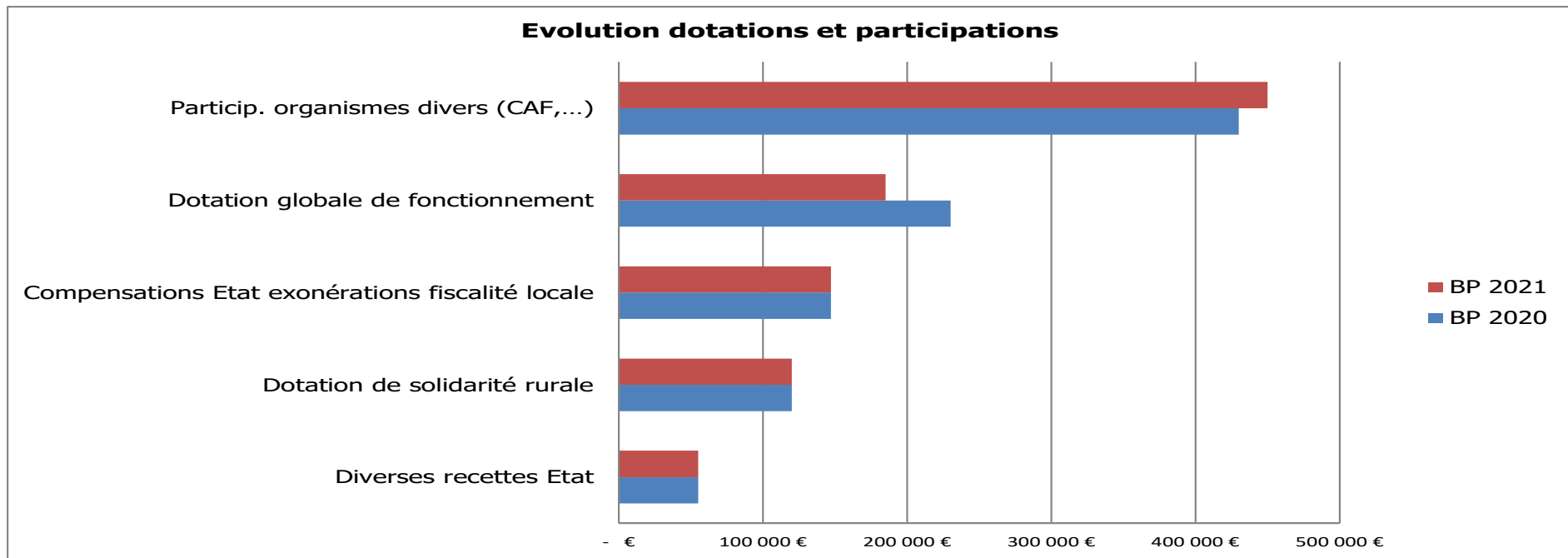
DETAIL PRODUITS DE SERVICES ET REFACTURATIONS

	BP 2021	BP 2022	Evolutions		Eléments notables
Complexe aquatique	180 000 €	200 000 €	20 000 €	11%	Minoration pertes recettes liées COVID
Restauration scolaire	172 000 €	180 000 €	8 000 €	5%	Ajustement fréquentation et révalorisation tarifaire
Accueil de loisirs	85 000 €	85 000 €			
Etudes et garderies	60 000 €	60 000 €			
Multi-accueil	33 000 €	33 000 €			
Concessions cimetièrè	10 000 €	12 000 €	2 000 €	20%	Ajustement recettes moyenne
Médiathèque	7 000 €	7 000 €			
Ecole sport	2 500 €	3 000 €	500 €	20%	Ajustement recettes moyenne
Refacturation personnel THV	322 000 €	332 000 €	10 000 €	3%	Ajust avec masse salariale budgétée THV
Refacturation personnel CCAS : convention cadre	65 000 €	65 000 €			
Refactor. personnel voirie ALM	180 000 €	- €	- 180 000 €	-100%	Transfert compétence voirie : fin rembours. ALM
Refactor. frais conteneurs ALM	10 000 €	10 000 €			
Refactor. frais divers THV	1 500 €	1 500 €			
Refactor. frais divers CCAS	15 000 €	5 000 €	- 10 000 €	NS	Fin refactor. Fluides à CCAS : paiement direct.
Redevances Numéricable, Orange	70 000 €	70 000 €			
Produits divers / refactor. diverses	29 500 €	29 500 €			
	1 242 500 €	1 093 000 €	- 149 500 €	-12%	

VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2021	BP 2022	Evolutions		Éléments notables	
Fiscalité directe locale	6 792 000 €	6 181 000 €	-611 000 €	-9,0%	Stabilité taux communaux s/2022	
					Aug. produit liée évol. légale bases : + 3,40 %	188 000 €
					Aug. produit liée réajust. bases réelles 2021	83 000 €
					Aug. produit liée compensation Etat taxe habitation fiscalisée	135 000 €
					Baisse produit liée exonération 50 % taxe foncière entreprises industrielles	- 1 017 000 €
Attribution compens. ALM	1 226 400 €	1 226 400 €				
Dotat. solidar. Communautaire	500 000 €	494 000 €	- 6 000 €	-1,2%	Nouveaux critères calculs ALM	
Droits de mutation	272 000 €	300 000 €	28 000 €	10,3%	Ajust. niveau moyen recettes constatées / dynamique marché immobilier	
Fonds péréquation (FPIC)	122 000 €	135 000 €	13 000 €	10,7%	Ajust. niveau recette 2021	
Taxe sur emplac. publicitaires	110 000 €	110 000 €				
Taxe pylônes électriques	71 000 €	73 000 €	2 000 €	2,8%	Revalorisation légale	
Droits de place	3 000 €	3 000 €				
	9 096 400 €	8 522 400 €	-574 000 €	-6,3%		

DETAIL DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



	BP 2021	BP 2022	Evolutions		Eléments notables
Dotation globale de fonctionnement	185 000 €	159 000 €	- 26 000 €	-14%	Poursuite baisse DGF liée incidence péréquation (richesse commune)
Partenariats CAF,...	450 000 €	450 000 €			
Dotation de solidarité rurale	120 000 €	132 000 €	12 000 €	10%	Réajustement niveau 2021 + revalorisation
Fonds soutien rythmes scolaires	40 000 €	40 000 €			
Divers Etat : titres sécurisés, élections, FCTVA,...	15 000 €	21 000 €	6 000 €	40%	FCTVA sur travaux bâtiments
Etat : compens. taxe d'habitation	135 000 €	- €	- 135 000 €	NS	Compensation état fiscalisée suite suppression TH : transfert vers produits imposition
Etat : compens. taxes foncières	12 000 €	1 066 000 €	1 054 000 €	NS	Nouvelle compens. instaurée pour compenser exo 50 % taxe foncière entre. industrielles : recette perçue initialement via la fiscalité
	957 000 €	1 868 000 €	911 000 €	NS	

REVENUS DES IMMEUBLES (locations) et DIVERS (Redevances : centre équestre, GRDF,...)

BP 2021	BP 2022	Evolution	
162 000 €	162 000 €		0%

REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Composition de ce poste :

- Remboursements suite arrêts de travail des agents (depuis 1^{er} janvier 2017 : assurance uniquement pour « maladies professionnelles » et « accidents du travail », auto-assurance pour les autres arrêts),
- Décharges syndicales,
- Supplément familial de traitement.

Enveloppe budgétaire 2021 stable = 150 000 €

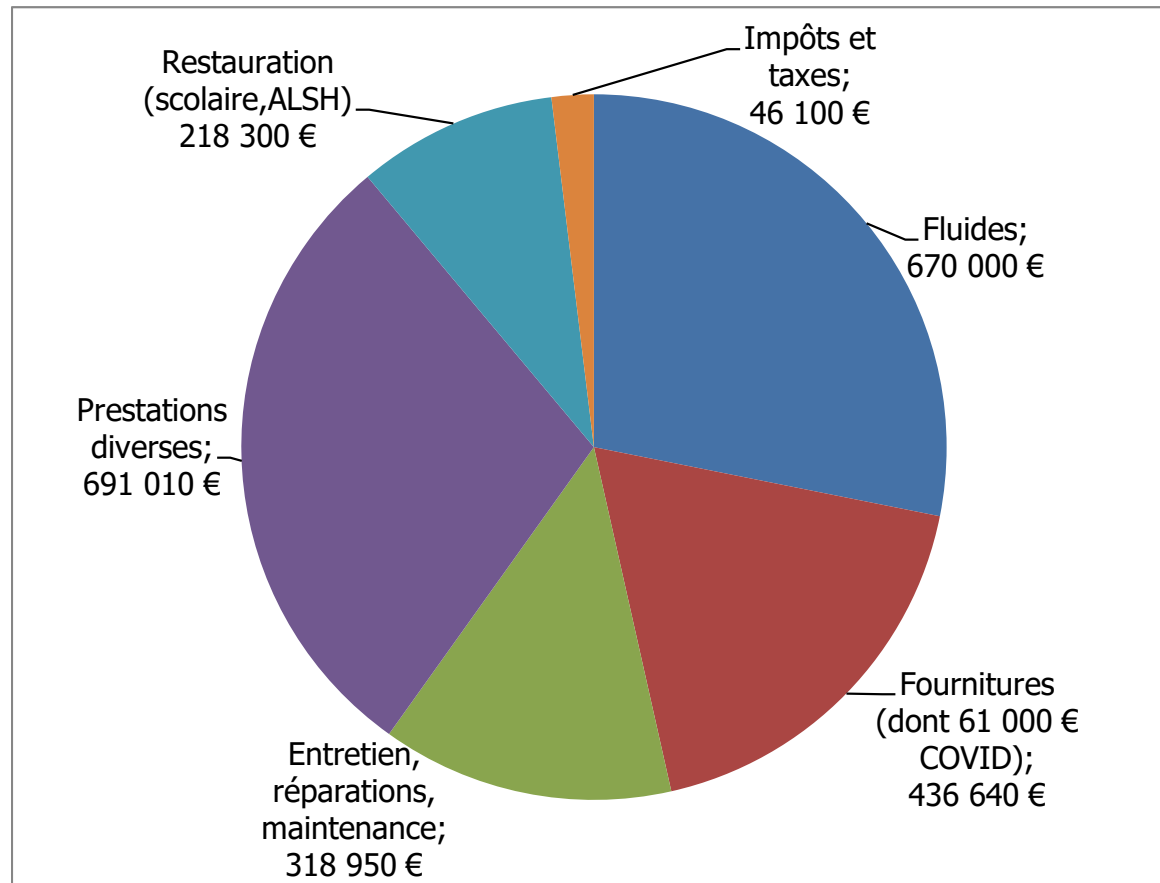
LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	EVOLUTIONS	
70	Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>	1 392 500 €	1 223 000 €	- 169 500 €	-12,2%
73	Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>	9 096 400 €	8 522 400 €	- 574 000 €	-6,3%
74	Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	957 000 €	1 868 000 €	911 000 €	95,2%
75	Autres produits divers gestion courante <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	162 000 €	162 000 €	- €	0,0%
013	Atténuations de charges <i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>	150 000 €	150 000 €	- €	0,0%
Rec. réelles foncion. (hors excep. et COVID)		11 757 900 €	11 925 400 €	167 500 €	1,4%
70	Produits des services (COVID) : pertes piscine	- 150 000 €	- 130 000 €	20 000 €	-100,0%
Recettes réelles foncion. (avec COVID)		11 607 900 €	11 795 400 €	187 500 €	1,6%
042	Amortissement subventions d'investissement	4 100 €	4 146 €	46 €	NS
042	Travaux régie : espaces verts	30 000 €	28 000 €	- 2 000 €	NS
77	Produits exceptionnels : remboursement assurance sinistre école maternelle PMC	66 000,00 €		- 66 000 €	NS
002	Excédent fonctionnement 2021		1 628 454,00 €	1 628 454 €	NS
		11 708 000 €	13 456 000 €	1 748 000 €	NS

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Décomposition par nature selon chiffres BP 2022 : 2 381 000 €



DETAIL EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

ELEMENTS NOTABLES A LA HAUSSE		
Principaux ajustements à la hausse :		145 700 €
<i>Fluides (réajustements électricité, gaz et carburants)</i>	93 900 €	
<i>Majoration poste "entretien bâtiments"</i>	13 200 €	
<i>Recours prestataire extérieur "propreté ville"</i>	20 000 €	
<i>Restauration scolaire : fréquentation</i>	8 000 €	
<i>Budget fournitures scolaires</i>	2 000 €	
<i>Budget frais transport scolaires</i>	2 800 €	
<i>Frais groupements marchés avec ALM</i>	2 300 €	
<i>Prestation fourrière (partenariat Ville Angers)</i>	3 500 €	
Principales dépenses exceptionnelles 2022 :		42 400 €
<i>Diagnostic organisationnel service technique</i>	25 000 €	
<i>Prestation recensement exhaustif enseignes publicitaires</i>	10 000 €	
<i>Formation agents cybersécurité</i>	3 000 €	
<i>Activité école élémentaire Jaudette</i>	4 400 €	
	188 100 €	188 100 €

DETAIL EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

ELEMENTS NOTABLES A LA BAISSSE		
Principales minorationes postes entre 2021 et 2022 :		- 49 800 €
<i>Fin contrats locations photocopieurs</i>	- 6 000 €	
<i>Frais affranchissement : révision prix et individualisation dépenses THV et VPR</i>	- 3 000 €	
<i>Réajustement frais entretien véhicules</i>	- 7 000 €	
<i>Baisse taxe foncière suite cession terrains en portages fonciers</i>	- 16 300 €	
<i>Baisse taxe foncière suite cession site ex société ASTEN</i>	- 17 500 €	
Dépenses exceptionnelles 2021 :		- 35 000 €
<i>Equipements protections individuels agents</i>	- 7 000 €	
<i>Audit centre aquatique</i>	- 28 000 €	
Fournitures COVID :	- 28 000 €	- 28 000 €
Reclassement comptable technique : redevances sur logiciels transférées chapitre 65	- 12 400 €	- 12 400 €
	- 125 200 €	- 125 200 €

CHARGES DE PERSONNEL

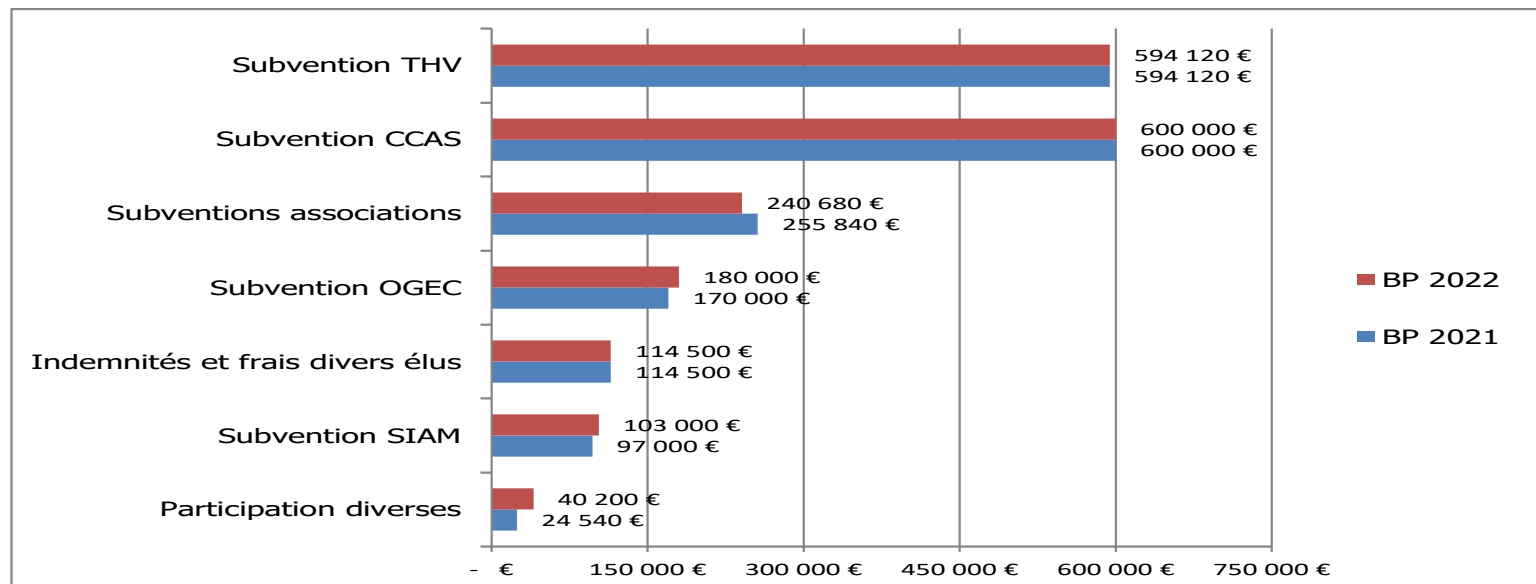
		BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	EVOLUTIONS	
012	Charges de personnel (hors COVID)	6 265 000 €	6 377 000 €	112 000 €	1,8%
	<i>Ligne budgétaire COVID</i>	<i>69 000 €</i>	<i>40 000 €</i>	<i>- 29 000 €</i>	<i>-42,0%</i>
012	Charges de personnel (COVID inclus)	6 334 000 €	6 417 000 €	83 000 €	1,3%

CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTION MASSE SALARIALE	
STATUTAIRE (déroulement carrières, refonte grilles indiciaires catégories C,...)	159 500 €
EVOLUTION POSTES (ajustements horaires, réorganisation secteur enfance, renforts RH, com, éducation)	53 000 €
AUGMENTATIONS PONCTUELLES (renforts)	37 000 €
TRANSFERT VOIRIE	-74 000 €
ABSENTEISME (situations individuelles : passage 1/2 traitement)	-52 000 €
COVID (renforts et remplacements agents vulnérables)	-28 500 €
MUTUALISATIONS (arrêt poste chargé mission SI, augmentation coût service mutualisé droit des sols)	-12 000 €
	83 000 €

A noter : le gouvernement vient d'annoncer l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique. A ce jour, les modalités précises de cette augmentation ne sont pas arrêtées (date d'effet à priori début juillet). Un point sera fait en milieu d'année 2022 pour adopter ou pas une éventuelle décision modificative.

CHARGES DE GESTION COURANTE



	BP 2021	BP 2022	Evolutions		Éléments notables
Redevances logiciels	12 040 €	22 300 €	10 260 €	85,22%	Transfert comptable avec chapitre 011 et ajustement selon contrats
Indemnités et frais divers élus	114 500 €	114 500 €			
Créances admises non-valeurs	1 000 €	1 000 €			
Syndicat Vallée Authion	7 000 €	7 000 €			
Syndicat e-collectivité		5 100 €	5 100 €	NS	Adhésion : solutions logiciels tarifs préférentiels (dématérialisation, parapheur électronique,...)
Subvention CCAS	600 000 €	600 000 €			
Subvention THV	594 120 €	594 120 €			
Participations SIAM	97 000 €	103 000 €	6 000 €	6,19%	Evolution déjà actée lors BS 2021
Participations SIEML	4 000 €	4 000 €			
Subvention OGEC	170 000 €	180 000 €	10 000 €	5,88%	Ajustement année 2021
Subventions aux associations :					Principe : maintien engagement.
Sportives	152 003 €	152 002 €	- 1 €	0,00%	
Education/Enfance (hors pigeon vole)	8 790 €	14 560 €	5 770 €	65,64%	Excep 2022 : sub. Unis Cités et réserve projets à l'étude.
Pigeon Vole	80 029 €	59 075 €	- 20 954 €	-26,18%	Application clause contractuelle
Culturelles et diverses	15 018 €	15 043 €	25 €	0,17%	
Diverses participations	500 €	800 €	300 €	60,00%	Classes spécialisées hors commune
	1 856 000 €	1 872 500 €	16 500 €	0,89%	

CHARGES FINANCIERES

	BP 2021	BP 2022	Evolutions	
Intérêts des emprunts	213 000 €	213 000 €	- €	0%
Frais financiers divers	2 000 €	2 000 €		0%
Frais portages fonciers	12 000 €	12 000 €	- €	0%
	227 000 €	227 000 €	- €	0%

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les éléments inscrits sur ce poste au stade du budget primitif 2022 se décomposent comme suit :

- Bourses (stagiaires), récompenses Maisons fleuries,... => 5 300 €
- Charges exceptionnelles diverses (titres annulés sur exercices antérieurs,...) => 10 000 €

VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	EVOLUTIONS	
011	Charges à caractère général	2 255 200 €	2 349 000 €	93 800 €	4,2%
	<i>Dépenses fluides, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>				
012	Charges de personnel	6 265 000 €	6 377 000 €	112 000 €	1,8%
65	Autres charges de gestion courante	1 856 000 €	1 872 500 €	16 500 €	0,9%
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>				
66	Charges financières	227 000 €	227 000 €	- €	0,0%
	<i>Intérêts des emprunts</i>				
67	Charges exceptionnelles	15 300 €	15 300 €		0,0%
	<i>Dépenses except. diverses</i>				
014	Atténuations de produits	500 €	500 €		0,0%
	<i>Dégrév. fiscalité jeunes agriculteurs</i>				
Dépenses réelles fonctionnement (hors COVID)		10 619 000 €	10 841 300 €	222 300 €	2,1%
011	Charges à caractère général COVID	61 000 €	32 000 €	- 29 000 €	100,0%
012	Charges de personnel COVID	69 000 €	40 000 €	- 29 000 €	100,0%
Dépenses réelles fonctionnement (avec COVID)		10 749 000 €	10 913 300 €	164 300 €	1,5%
042	Dotations amortissements	460 000 €	460 000 €	- €	0,0%
022	Dépenses imprévues	- €	50 000 €	50 000 €	NS
023	Virement section d'investissement	499 000 €	2 032 700 €	1 533 700 €	NS
		11 708 000 €	13 456 000 €	1 748 000 €	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EQUIPEMENTS INSCRITES AU BUDGET 2022 = 3 054 854 €

En complément de ces crédits nouveaux, les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 2 951 574 € dont notamment :

- les travaux de l'école maternelle Jules Ferry (1 442 528 €)
- la participation financière pour la ZAC Reux Cordelles (270 000 €)
- un solde de travaux pour la rue Belle de Malicorne (147 110 €)
- des travaux divers de voirie (98 317 €)
- le fonds de concours voirie à verser à ALM (109 964 €),...

Ces crédits, engagés et financés par le budget 2021, sont automatiquement reportés dans le budget 2022.

Diapositive 23

CG1

Claire Guemas; 25/02/2019

ENTRETIEN PATRIMOINE, VOIRIE (hors ALM) ET MATERIELS DIVERS

	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux	
Voirie : périmètre communal (travaux, mobilier urbain, signalétique,...)		30 000 €	
Eclairage public : éclairage privatif, fonds de concours ALM,...		20 000 €	
Acquisitions foncières (régularisations administratives)		10 000 €	
Travaux groupes scolaires		57 500 €	
Travaux complexes sportifs		83 600 €	
Travaux divers bâtiments	14 800 €	91 100 €	
Structures de jeux/Aires de jeux		37 000 €	
Aménagements espaces verts et cimetière		49 000 €	
Matériel atelier municipal		25 500 €	
Matériel bureau/mobilier/électoral		9 200 €	
Matériel sportif		7 700 €	
Matériel scolaire (hors informatique)		26 300 €	
Matériel restauration scolaire		13 000 €	
Matériel équipement collectif		14 500 €	
Matériel entretien		12 000 €	
Matériel culturel		4 000 €	
Matériel défense incendie		4 000 €	
Matériel informatique et numérique		84 400 €	
Véhicules	25 000 €	32 000 €	
	39 800 €	610 800 €	650 600 €

INVESTISSEMENT PATRIMOINE SPORTIF

	Crédits 2021 à révoter	Crédits nouveaux	
Complexe Venaiserie :			181 000 €
Tennis couvert : mise accessibilité (compris extension parking chemin et rénov vestiaires)	75 000 €	11 000 €	
Hall : changement plaques de plafond		55 000 €	
Rénovation éclairage piste athlétisme		30 000 €	
Tennis : régénération courts 4 et 5		10 000 €	
Complexe Cressonnière :			50 000 €
Etudes éco-complexe : assistance à maîtrise d'ouvrage		50 000 €	
Complexe Gemmetrie :			295 000 €
Portail d'accès : fermeture électrique	7 000 €		
Portail d'accès : génie civil pour automatisation (y compris portillons)		22 000 €	
Salle réception : création toilettes à la place petits vestiaires		46 000 €	
Salle réception : sonorisation		18 000 €	
Réhabilitation ex-BAM et vestiaires football : création vestiaires agents, local ménage et espace stockage	25 000 €	104 000 €	
Réhabilitation ex-BAM et vestiaires football : réfection totale toiture amiantée		67 000 €	
Tennis de table : rideau		6 000 €	
Complexe ardoises :			18 000 €
Vestiaires (partie club house) : étude réhabilitation	8 000 €	10 000 €	
Multi-sites :			54 000 €
Box vélos sécurisés : équipement 2 complexes		24 000 €	
Aménag. Equip. loisirs sportifs (skatepark, boucle running, MouvRoc) : faisabilité et maîtrise d'œuvre		30 000 €	
	115 000 €	483 000 €	598 000 €

COMPLEXE AQUATIQUE

	Crédits 2021 à révoter	Crédits nouveaux	
Complexe aquatique :			92 000 €
Etudes énergétiques et préconisations		20 000 €	
Eclairage des bassins : passage en LED et sectorisations		45 000 €	
Plages extérieures : remplacement dalles (phasage)		27 000 €	
	- €	92 000 €	

INVESTISSEMENT PATRIMOINE SCOLAIRE

	Crédits 2021 à révoter	Crédits nouveaux	
Ecole Jules Ferry :			88 000 €
Maternelle : plus-values, prestations annexes (dépose branchements, études géotechniques,...)		80 000 €	
Elémentaires - Restaurant scolaire : aménagement ouvrants sur baies vitrés		8 000 €	
Ecole P et M Curie :			77 000 €
Elémentaire Restaurant et circulations : dépose bouline et peintures des murs		57 000 €	
Elémentaire - Restaurant : renforcement acoustique (panneaux)		20 000 €	
Ecole Jaudette :			85 000 €
Remplac. volets extérieurs par volets électriques (hors alimentation électrique)		75 000 €	
Alimentation électrique volets roulant		10 000 €	
	- €	250 000 €	250 000 €

INVESTISSEMENT

CADRE de VIE/VOIRIE/URBANISME

	Crédits 2021 à révotés	Crédits nouveaux	Cumul
Voirie et réseaux : versement attribution compensation à ALM		390 000 €	390 000 €
Participation réseau basse tension (opération urbanisme)		30 000 €	30 000 €
Effac. Réseau basse tension, télécom, et extension réseau éclairage public : Rue Hélène Boucher		17 000 €	17 000 €
Equipements pratiques vélos tous secteurs urbains	10 000 €		10 000 €
Boucle verte : mobilier urbain		5 000 €	5 000 €
Parc de l'Europe : cablage évènementiel, jeux 0 à 3 ans, provision écopaturage		63 000 €	63 000 €
Travaux VRD liés aménagements paysagers		15 000 €	15 000 €
Participation ZAC Reux/Cordelles (plan financement ALTER CITE)		72 000 €	72 000 €
	10 000 €	592 000 €	602 000 €

INVESTISSEMENT PATRIMOINE DIVERS

Planète enfants	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Réfection sanitaires secteur des petits : peinture murs et chang. Carrelage	44 000 €	21 000 €
Réfection sanitaires secteur des grands : maîtrise d'œuvre pour réfection complète	11 000 €	
	55 000 €	21 000 €

Pigeon Vole	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Aménagements extérieurs ; pergola, cour,...		60 000 €
Remise état général (babiphone, porte automatique,...)		20 000 €
		80 000 €

Espace culturel P. Audouys	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Sonorisation et vidéoprojection		10 000 €
		10 000 €

51 Place Jean XXIII	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Réaménagement (porte, cloison,...)		5 000 €
		5 000 €

INVESTISSEMENT PATRIMOINE DIVERS

Village Pierre Rabhi	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Etudes aménagement secteur accueil	15 000 €	25 000 €
Porte accueil + grille		20 000 €
Alarme anti-intrusion		7 000 €
	15 000 €	52 000 €

Police municipale	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Secteur accueil : aménagements fonctionnels et ergonomiques		20 000 €
		20 000 €

Cimetière	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Travaux mise en accessibilité (compris toilettes)		253 000 €
		253 000 €

Divers sites	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Schéma directeur immobilier et orientations budgétaires stratégiques d'entretien du patrimoine		100 000 €
Badgeage pour accès : sites à définir		40 000 €
Etudes système caméra pour vidéo-protection		15 000 €
Défibrillateurs : poursuite équipement 6 unités (coût génie civil et alimentation)		20 000 €
Eglise : restauration tableau classé	13 000 €	254 €
	13 000 €	175 254 €

ÉQUIPEMENTS DIVERS

Equipements informatiques et numériques	Crédits 2021 à revotés	Crédits nouveaux
Enveloppe développement logiciels		15 000 €
Portail associatif		15 000 €
Assistance maîtrise d'œuvre pour changement infrastructure téléphonique		10 000 €
Territoire intelligent : participation mise en place BUS (partenariat ESAIP)		10 000 €
Equipement numérique dans les écoles élémentaires : matériel et cablage		107 000 €
		157 000 €

Divers	Crédits 2021 à revoter	Crédits nouveaux
Logo		6 000 €
		6 000 €

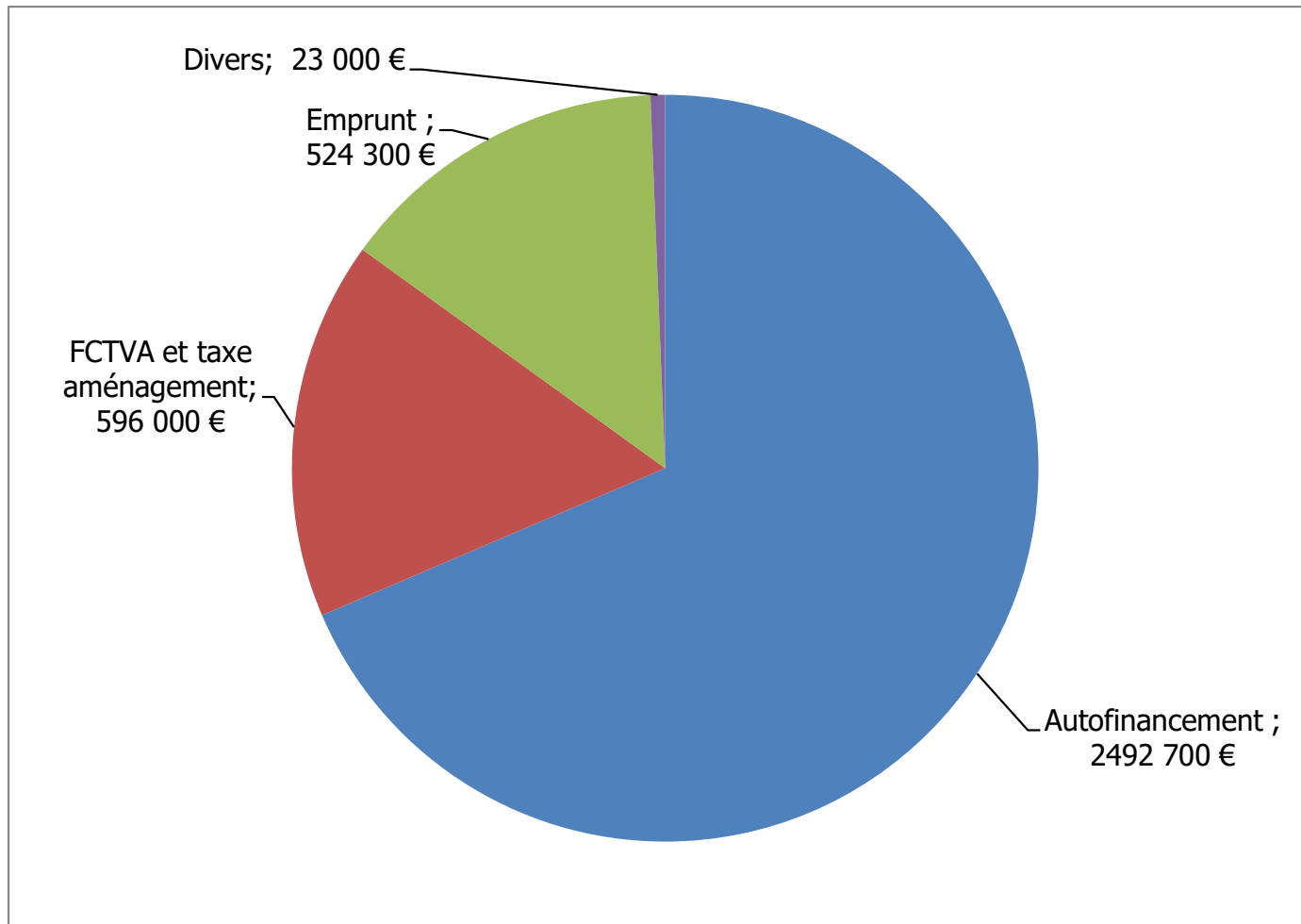
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	ENGAG 2021 REPORTES 2022	CREDITS NOUVEAUX	
Dépenses investissement : entretien patrimoine, voirie (hors ALM), matériels divers		650 600 €	
Dépenses investissement "spécifiques"	2 853 256 €	2 404 254 €	
Convention gestion Voirie/Eaux Pluviales : volet fonctionnement	48 331 €		
Convention gestion Voirie/Eaux Pluviales : volet fonctionnement	49 987 €		
Remboursements capital des emprunts		554 000 €	
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics		20 000 €	
Crédits provisionnels : remboursements cautions sur locations		3 000 €	
Amortissements des subventions		4 146 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :	2 951 574 €	3 636 000 €	6 587 574 €

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT	ENGAG 2021 REPORTES 2022	CREDITS NOUVEAUX
Subvention d'investissement : néant au stade du BP	1 340 450 €	
FCTVA		496 000 €
Taxe d'aménagement		100 000 €
Dotations aux amortissements		460 000 €
Virement de la section de fonctionnement		2 032 700 €
Emprunt :		524 300 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics		20 000 €
Crédits provisionnels : remboursements cautions sur locations		3 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :	1 340 450 €	3 636 000 €
Solde exécution 2021	290 438 €	
Affectation résultat 2021	1 320 687 €	
TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT :	2 951 574 €	3 636 000 €
		6 587 574 €

DETAIL RECETTES INVESTISSEMENT : Financement crédits nouveaux



XI - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2022

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le débat d'orientations budgétaires du 1^{er} février 2022,

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2022 de la Ville tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	BP 2022
Fonctionnement (dépenses et recettes)	13 456 000,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	6 587 574,00 €

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Lors de ce vote, pour les parties de la maquette budgétaire visant tout organisme cité dans le document (CCAS, SIAM, autres...), les élus membres de ces organismes, à quelque titre que ce soit, sont réputés s'abstenir sur les éléments du budget relatifs y afférent.

M. PAPIN remercie pour cette présentation très complète et souhaite évoquer 2 points :

1. La réhabilitation du BAM (Bassin d'Apprentissage Mobile) affecté en patrimoine sportif alors qu'il ne deviendra pas un patrimoine sportif. Il cautionne le fait que les locaux puissent être réaffectés, en revanche que cet espace reste dans un périmètre sportif est étrange.
2. les dépenses de caractère général : **M. PAPIN** convient que le contexte évoqué en début de conseil va marquer une tendance inflationniste, qui a déjà démarré, sur la partie énergie. Les fluides et les denrées alimentaires vont aussi être fortement impactés dans les mois qui viennent et l'optimisme sur les chiffres présentés est risqué car la hausse pourrait tripler. Il prend pour exemple des industriels ayant le même budget de dépenses énergétiques, à savoir 500 000 €, et qui voient leurs factures multipliées par 3 actuellement. Il rassure en notant que la collectivité est sous contrat, donc c'est cadré, néanmoins, il serait intéressant de réaliser une simulation énergétique qui permettrait de constater les tendances, d'ici la fin de l'année, afin de prévenir d'éventuelles conséquences qui seraient répercutées en début d'année 2023 et éviter ainsi des complexes sans chauffage par exemple.

M. DANIEL précise qu'il s'agit d'une intervention de l'équipe Être Heureux, il remercie l'Adjoint aux finances pour cette présentation et l'effort de pédagogie récurrent à chaque explication du BP par le service des finances et son directeur. Il commence par poser quelques questions et demande quelques précisions sur certains points :

1. concernant les volets électriques à l'école de la Jaudette : est-il envisagé des panneaux solaires sur ce sujet ? Cela aurait 2 effets, plus besoin de travaux pour amener l'électricité et une baisse de la consommation électrique.
2. le parc de l'Europe : **M. DANIEL** ne revient pas sur les 2 300 000 €, mais évoque les jeux pour les enfants de 0 à 3 ans, était-ce un choix politique de l'époque qu'il ne soit pas prévu de jeux pour cette tranche d'âges ? ou bien était-ce un oubli dans l'étude ? Cette réalisation serait favorable car elle était inscrite dans les programmes respectifs.
3. concernant les travaux du cimetière : dans la présentation de ce soir, il a été inscrit 253 000 € en crédit nouveau et en commission Aménagement du territoire du mois de janvier, il y avait un report de 123 000 € de l'année 2021. Est-ce que ce sont 253 000 € +123 000 € ou 253 000 € au total ? De même, dans le précédent mandat, M. le Maire s'interrogeait s'il était judicieux de maintenir des toilettes au cimetière, car la somme inscrite au BP 2022 est élevée.
4. pour le bus dans le cadre du territoire intelligent, est ce que le conseiller délégué au territoire intelligent pourrait préciser l'usage et l'intérêt de ce bus ? Et est-ce que cela ne fera pas doublon avec ce qu'a prévu Angers Loire métropole ?
5. en 2021, une recette exceptionnelle, suite à la vente de terrains, a permis une recette complémentaire de 1 220 000 €. Lors du vote du BP 2021, elle ne pouvait pas être inscrite alors qu'elle était fortement présumée, qu'en est-il pour le BP 2022, les futures ventes sont-elles connues sur cette année ? sera-t-il envisageable, dans une décision modificative, de prévoir des investissements supplémentaires si une recette identique se présentait ?
6. Dans ce BP 2022 beaucoup d'études sont envisagées, environ 250 000 € sur les 3 000 000 € de crédits nouveaux en investissement. Serait-il possible de connaître les suites de l'étude concernant la petite gare ?

M. DANIEL trouve que le budget primitif 2022 présenté ce soir n'est pas porteur d'une vision à moyen ou long terme sur la réalisation de recettes nouvelles. Tel un colibri, la commune prend part à l'effort collectif et à la réalisation de l'objectif d'ALM de baisser de 60 % le taux d'émission de CO2 d'ici à 2030. Ce budget ne permet pas de mettre en avant les efforts en faveur de la transition écologique. Il aurait été judicieux de poursuivre les travaux d'isolation et de nouvelles énergies, comme initiés à l'école maternelle Jules Ferry, dont une baisse de la consommation et de la facture énergétique est annoncée de 70%, en appliquant une continuité, par exemple à l'école élémentaire de Jules Ferry.

De plus, des subventions existent actuellement pour aider à ces réalisations, cela aurait un double effet, réduire la production de CO2 et diminuer la facture énergétique.

En outre, il est prévu une étude stratégique sur le centre aquatique de 50 000 € en 2022 et 50 000 € inscrits en 2021. Comme pour le budget annexe du THV, est-il envisageable de créer un budget annexe pour le centre aquatique ? Quelles sont les attentes de ces études d'un montant de 100 000 € ?

M. DANIEL s'adresse à M. le Maire en rappelant que, lors du débat d'orientation budgétaire, il a été indiqué que le programme de la majorité sera réalisé pendant ce mandat. Il souhaiterait savoir où le retrouver dans ce budget primitif 2022 ? Et quelles recettes nouvelles, autre qu'emprunts, est-il envisagé pour financer l'éco-complexe de la Cressonnière, la tribune du stade d'athlétisme ou le projet à la Marmitière, pour ne citer que ces exemples du programme politique de St-B@rth Naturellement ? Concernant ce budget primitif 2022 et au vu de ces éléments, l'équipe EH 2020 votera contre.

M. CHARRUAU répond sur les remarques, concernant les questions sur l'affectation du patrimoine sportif ou sur du patrimoine service technique, il n'a pas d'éléments à apporter et va vérifier ce point. Sur les charges à caractère général, notamment le coût de l'énergie, à ce jour le coût du gaz, est connu sur l'année 2022 donc ça n'évoluera pas, toutefois, les contrats d'électricité sont renouvelés en 2022 ce qui peut impacter le budget 2023 sur ce domaine, l'électricité verte ne changera pas non plus, contrairement à ce qui est classique donc le risque est uniquement sur cette partie électricité classique et reste mesuré. M. CHARRUAU donne l'exemple d'une commune située dans le Sud qui est passée de 150 000 € de facture d'électricité sur sa piscine à 1 000 000 €, les enjeux sont effectivement réels et, si certaines sommes dépassent les prévisions, il faudra aviser le moment venu.

M. PAPIN est d'accord sur les chiffres de 2022, en revanche il souhaiterait savoir à quoi s'attendre en 2023, d'où sa demande de simulation, car la hausse est déjà présente.

M. CHARRUAU pense qu'il semble impossible d'avoir une vision sur l'énergie. Les tarifs sont tellement fluctuants que, suivant le moment où les calculs seront réalisés, les prévisions pourraient ne pas être justes, il faut ajouter à ça la guerre actuelle, des changements vont forcément avoir lieu.

M. CHARRUAU continue sur les travaux du cimetière, les 253 000 € correspondent bien au montant qui sera réalisé, il n'y a pas 120 000 € en plus.

M. DANIEL souhaite le détail des 253 000 € entre les toilettes et l'ADAP et revient sur la question concernant l'utilité de ces toilettes dans le cimetière, comme évoqué par M. le Maire durant le précédent mandat.

M. CHARRUAU confirme qu'a priori, des toilettes sont utiles, c'est un équipement qui est attendu.

M. BREJEON complète et s'appuie sur les conseils des services municipaux qui ont alerté sur les toilettes actuelles devenues obsolètes et la nécessité de les mettre aux normes.

M. CHARRUAU reprend la parole concernant les études, notamment celles sur la petite gare et ses conclusions, mais rien n'est inscrit au budget. Quant au budget en faveur de la transition écologique, tout sera mis en œuvre pour privilégier les investissements et permettre des économies d'énergie, c'est un élément très important et c'est même indispensable pour le budget de la commune. C'est également une forme de sécurité et ce sera une des priorisations à avoir en fonction du programme et des opportunités de subventions.

M. DANIEL trouve dommage qu'il y ait actuellement des possibilités de profiter d'aides pour favoriser ces aménagements et que sur le BP 2022, ça n'apparaît pas, il aurait fallu continuer dans la lancée de l'école maternelle vers l'école élémentaire par exemple, et de continuer pour augmenter justement cette économie qui prévoit des autofinancements supplémentaires pour les investissements futurs. Il se dit que ces subventions n'existeront peut-être plus par la suite et que d'autres domaines seront mis en avant vu le contexte mondial aujourd'hui. Pourquoi ce choix de ne pas continuer dans cet élan ?

M. CHARRUAU indique que c'est une question de timing. Pour réaliser des projets, il faut faire des études en amont. La question de plan de charges des équipes se pose car elles sont déjà très occupées, il est indispensable de fixer des limites. Il poursuit sur les études de 50 000 € en clarifiant qu'il ne s'agit pas du centre aquatique, mais de l'éco-complexe de la Cressonnière et finit par les recettes nouvelles qui restent les mêmes : emprunt, tarification des services, impôts... Un financement participatif sera tenté sur le projet de skatepark qui s'y prête, ce qui ne le financera pas totalement, mais cela permettra peut-être de développer des choses supplémentaires.

M. DANIEL revient sur l'exemple de l'école maternelle Jules Ferry, si une économie est réalisée, les dépenses sont moindres et cela permet de transférer au secteur investissement un montant supplémentaire, d'investir et éventuellement de créer des recettes avec le FCTVA permettant la réalisation d'une zone artisanale.

M. LEFEBVRE reprend la liste de M. DANIEL et n'est pas contre des volets solaires à la Jaudette, mais avec une attention particulière sur la durée de vie des batteries qui n'est pas encore optimum. Il précise que l'investissement ne se lit pas que sur le court terme. Concernant le point sur les jeux 0-3 ans dans le parc de l'Europe, ils ne donnent pas satisfaction et ne sont finalement pas réellement compatibles avec les 0-3 ans. Il a donc été décidé d'ajouter 68 000 € au budget. Puis, **M. LEFEBVRE** confirme les propos de M. CHARRUAU quant aux moyens humains nécessaires à la réalisation de projets, suite à des lancements d'études. Il n'est pas forcément opportun de se voir attribuer une subvention pour une étude si par la suite il y a un manque de temps et de réactivité à la réalisation du projet, les moyens humains actuels ne permettent d'accéder à toutes les subventions proposées. Il poursuit avec la proposition de création d'un budget annexe pour le centre aquatique et ne voit pas l'intérêt administratif et la faisabilité compte tenu du statut de la piscine.

M. BREJEON demande à M. DANIEL ce qu'apporterait ce budget annexe en dépenses et en recettes.

M. DANIEL le compare à celui du THV, ou celui du VPR qui n'est pas un budget annexe, mais qui permet de mettre en avant la gestion d'une structure. Il est connu que les centres aquatiques génèrent un déficit récurrent de fonctionnement et si après l'étude stratégique envisagée il ressort une manière différente de gérer la piscine, tout en la conservant peut être municipale, c'est l'objectif.

M. BIGNONET ajoute que l'idée est de cloisonner et de rendre un peu plus étanche la comptabilité de la piscine vis-à-vis de la vie du budget du reste de la commune.

M. CHARRUAU explique qu'actuellement le budget principal est une comptabilité analytique ce qui permet d'isoler ce que coûte la piscine, un budget annexe n'apportera pas grand-chose. Et pour la comparaison avec le THV il y a des subtilités qui font qu'il y a un intérêt à être en budget annexe, notamment pour la TVA et les services qui ont une certaine autonomie.

M. LEFEBVRE termine sur 2 remarques, notamment sur la piscine et son déficit, c'est peut-être une perte beaucoup plus importante que d'autres services publics que chaque commune peut rendre, mais la vocation d'une collectivité, c'est effectivement ses missions de service public, et donc accepter d'avoir ces déficits, mais, de manière plus générale, chaque service public est un déficit. Des budgets annexes pourraient être créés pour beaucoup de services, par exemple la restauration, mais la vocation d'une commune est de rendre des services et chaque service coûte, il ne faut pas chercher à avoir un équilibre financier. **M. LEFEBVRE** conclut avec la petite gare dont l'étude est jugée inutile pour l'équipe Être Heureux 2020, il souligne le fait qu'au mandat précédent, M. BIGNONET faisait partie de la majorité et que les résultats de l'étude avaient montré que les idées pensées par les élus n'étaient pas si pertinentes et viables que ça. Le coût de l'étude a été nécessaire pour ne pas en dépenser davantage. Ces conclusions avaient été communiquées à l'époque.

M. BIGNONET confirme qu'il était bien dans l'équipe, mais que la question portait surtout sur l'entretien du bâtiment et qu'il n'y a pas de crédits ciblés sur ce sujet.

M. LEFEBVRE indique qu'il n'a pas été jugé nécessaire cette année de reconduire les crédits, mais qu'effectivement le bâtiment est vieillissant, sans être en souffrance. L'idée du schéma directeur est de voir sur les 66 bâtiments que possède la commune, où orienter les budgets, quels sont les investissements à programmer et faire des PPI sur les toitures, sur les chaudières, sur l'électricité..., la petite gare fera partie de la réflexion, sans être prioritaire.

M. VICENTE prend la parole concernant les points relatifs à son domaine de délégation :

- Le BAM, il a été décidé de conserver ce sujet dans la commission sport, même si des aménagements ne sont pas liés au sport lui-même, cela fait partie du complexe de la Gemmetrie et l'ensemble des complexes sportifs est évoqué lors de la commission sport.
- Le Parc de l'Europe a été un projet avec différentes phases de concertation et qui nécessiterait certainement des ajustements à l'issue de la réalisation des travaux, ce qui est le cas pour les jeux des 0-3 ans. Malgré une concertation auprès des structures de l'enfance, la réalité du terrain a révélé une insatisfaction sur ces jeux, la rectification est en cours et l'objectif est que le parc soit un lieu de bien être pour les Bartholoméens sur le long terme.
- Le territoire intelligent : **M. VICENTE** trouve dommage de devoir expliquer à nouveau ce sujet car une communication a été réalisée via les réseaux sociaux et conférence de presse. Il précise qu'actuellement une démarche avec 7 communes est en cours, avec la collaboration de l'ESAIP et en parallèle de la Communauté urbaine. Cette dernière va investir plus de 180 000 000 d'euros sur le territoire intelligent en plusieurs parties. La 1^{re} concerne le socle technique, essentiellement sur l'éclairage et la sécurité, la 2^e sur le développement durable et la partie la plus importante sur les usages et les besoins des habitants. Il poursuit en précisant que le travail avec ces 7 communes et l'ESAIP porte sur ce dernier point et, que, pour ce faire, un temps de sensibilisation est nécessaire, en expliquant aux administrés ce qu'est le territoire intelligent et ce qu'il peut apporter. L'idée est de créer un bus connecté qui ira dans les 7 collectivités regroupées afin d'exposer aux habitants ce sujet. Chaque commune a inscrit ce point dans leur budget respectif afin de soutenir le projet qui sera présenté à Angers Loire Métropole. **M. VICENTE** travaillera avec la communauté urbaine pour définir à quel niveau d'accompagnement elle pourra prétendre.
- Le centre aquatique : **M. VICENTE** confirme le chiffre de 48 000 €, l'idée étant de pouvoir se projeter dans les 10 ans à venir, que ce soit dans les activités proposées, la politique tarifaire, l'impact de nouveaux centres aquatiques en projet dans les communes avoisinantes et également les investissements à cibler pour le conserver accueillant et pérenne. Un audit stratégique a donc été demandé afin de comparer des scénarios possibles et décider du meilleur avenir possible. Il revient sur l'idée de budget annexe et ne trouve pas que cela soit judicieux, à moins que la finalité ne soit une Délégation de Service Public (DSP) qui n'est pas l'objectif souhaité.
- Les études : **M. VICENTE** souhaite réagir sur ce point en soulignant qu'il n'y a pas d'études sans suite, l'intérêt de celle-ci est de décider de l'investissement ou non du projet envisagé et ainsi avoir une projection la plus juste possible.

M. BIGNONET clarifie sa question concernant le bus connecté, à savoir, a-t-il été vérifié qu'il n'y a pas déjà à ALM un programme avec un véhicule qui va circuler pour présenter les actions de l'agglomération sur ce sujet ? Un véhicule est-il vraiment nécessaire pour circuler entre quelques communes ? Il serait dommage d'avoir 2 véhicules d'utilisés pour présenter un sujet toujours en phase de réflexion.

M. BIGNONET remercie pour la précision sur le chiffre concernant le centre aquatique et souligne que de ne pas pouvoir participer à l'élaboration du projet sportif, ça ne permet pas forcément d'avoir une clarté sur ce genre de sujet. Il attend les documents promis lors du dernier conseil.

M. VICENTE réitère son explication sur le territoire intelligent, il spécifie bien travailler en collaboration avec ALM et assure que la démarche du bus connecté n'est pas en doublon avec une autre action de la Communauté urbaine. Sur le projet sportif local, celui-ci a été lancé à l'époque où l'équipe de la minorité n'était pas scindée. Le choix d'intégrer la minorité dans le comité de pilotage a été validé, les personnes désignées sont toujours présentes, mais effectivement ne font plus partie de l'équipe actuelle d'Être Heureux 2020 et il n'est pas possible de modifier cette composition. Quant aux documents réclamés, M. VICENTE signifie que le compte rendu avec les points d'étapes du projet a bien été envoyé.

M. TASTARD souhaite revenir sur les ventes et implications par rapport au budget, lorsqu'il y a des ventes qui sont en cours sur un certain nombre de terrains, notamment Le Puy Heaume ou la Rillerie, il y a aussi des remboursements à faire car certains terrains sont en portage foncier avec ALM. Le fait que ces ventes n'aient pas été ajoutées au budget est qu'il faut attendre d'avoir réceptionné concrètement ces crédits avant de les y inscrire.

M. DANIEL spécifie qu'il n'a pas dit qu'il fallait inscrire les ventes au BP 2022, il voulait demander si des réalisations allaient avoir lieu en 2022 et, le cas échéant, prévoir, lors d'une décision modificative, de faire des investissements nouveaux. Ensuite, **M. DANIEL** répond à M. VICENTE et lui confirme la bonne réception dudit mail, mais prendre connaissance de toutes les informations, prendre en compte la comptabilité M14 etc... essayer de faire une intervention qui soit adaptée, n'est pas chose simple et il apprécierait ne pas être agressé sur le fait de ne pas prendre le temps de lire ses messages.

M. BREJEON clôt le débat avec ses remarques. L'urbanisme est un sujet conjoncturel, les sommes sont exceptionnelles et ne seront pas renouvelées indéfiniment, la recette est inscrite que lorsqu'elle est acquise. Le budget primitif montre un instant T avec une situation la plus réelle possible. De plus, avec le compte administratif, cela permet d'avoir des chiffres encore plus justes. Il souligne la sincérité de cette réalité, il est inscrit que ce qui existe et, au fur et à mesure, en fonction des recettes qui arriveront, ça sera en décision modificative, mais peut-être pas avant le budget 2023. Les affaires urbanistiques prennent un temps considérable. Par exemple La Rillerie, une étude archéologique a été oubliée, 3 mois supplémentaires ont été nécessaires sur ce dossier, cette recette ne sera pas forcément inscrite au premier semestre 2022. Les engagements et le projet de campagne électorale de 2020 seront tentés d'être respectés au mieux.

M. BREJEON enchaîne sur le sujet de la Marmitière et précise que la collectivité n'en est pas encore propriétaire. Il faut attendre les résultats des études pour voir comment s'orienter dans ce patrimoine extrêmement complexe et d'une valeur et d'une richesse importantes, des précautions sont à prendre, il est nécessaire de patienter et de décider en fonction des scénarios présentés par le bureau d'étude. Le développement des bases est une recette nouvelle, avoir des pavillons supplémentaires ou des appartements supplémentaires apporteront certainement des bases nouvelles.

Quant à la zone artisanale, M. BREJEON insiste sur le fait qu'il n'a jamais été précisé qu'il y aurait une zone artisanale puisque c'est une consommation de foncier agricole et il faut le protéger.

M. BREJEON propose un petit récapitulatif via un diaporama :



BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil municipal du 22 mars 2022

PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BP 2022



Maintenir une gestion rigoureuse pour continuer à investir



Offrir un niveau de service ambitieux aux habitants

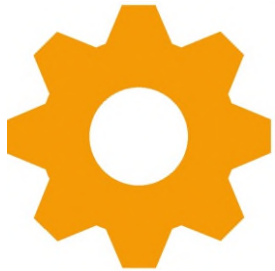


Préparer les investissements de demain



MAINTENIR UNE GESTION RIGOUREUSE POUR CONTINUER A INVESTIR

DES DEPENSES MAITRISEES DANS UN CONTEXTE DE CRISES



Une situation financière saine héritée du précédent mandat permettant d'assumer une évolution des dépenses de fonctionnement de 2,0 % en 2022

Un budget impacté par la situation sanitaire et l'inflation:

- Impact COVID sur les dépenses: 72 000 € (en baisse de 58 000 € par rapport au BP 2021)
- Impact inflation sur les fluides: 93 900 € ce qui représente +4,2 % sur les charges à caractère général

DES TAUX DE FISCALITE MAINTENUS ET UN ENDETTEMENT EN BAISSSE

Un maintien des taux de fiscalité pour la 12ème année consécutive



Baisse de l'endettement depuis 2014
↳ - 3 837 000 €, soit - 41 %

INVESTISSEMENT 2022

3 636 000 €

Dont **3 054 854 €** de dépenses d'équipements parmi lesquelles

- Equipements sportifs et de loisirs: **781 300 €**
- Equipements éducatifs: **502 800 €**
- Equipements culturels et sociaux: **96 200 €**
- Espaces verts / aires de jeux / cimetière: **417 000 €**
- Voirie / mobilier urbain: **482 000 €**

UN BUDGET IMPACTE PAR LE TRANSFERT DE LA VOIRIE

LE TRANSFERT DE LA VOIRIE A ANGERS LOIRE MÉTROPOLE NÉCESSITE UNE REMISE A NIVEAU DU PATRIMOINE POUR SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

■ **Investissement:** + 319 590 €

↳ *Participation supplémentaire de la commune à l'investissement en voirie par rapport à 2021*

Des gros travaux d'entretien de la voirie seront programmés en 2022 sur le territoire communal

■ **Fonctionnement:** + 107 000 €

↳ *Coût de la masse salariale non transférée à ALM*



Zoom sur les travaux d'accessibilité
du cimetière et équipement sanitaire
Budget affecté : 253 000 €



Zoom sur la rénovation de l'éclairage de la piste d'athlétisme

Budget affecté : 30 000 €



Zoom sur les travaux de rénovation à PMC (dépose boucline, peinture, acoustique restaurant scolaire)

Budget affecté : 77 000 €



OFFRIR UN NIVEAU DE SERVICE AMBITIEUX AUX HABITANT

LE SOUTIEN A LA VIE LOCALE



Une ambition culturelle affirmée:

↳ Subvention au budget annexe du THV: **594 120 €**

↳ Participation au SIAM: **103 000 €**

Le VPR au service du lien social entre les habitants

↳ Subvention au VPR: **600 000 €**



Un soutien poursuivi à la vie associative

↳ Subventions aux associations: **240 680 €**

TOTAL: 1 537 800 €

DES NOUVEAUX SERVICES POUR LES ASSOCIATIONS



Un accompagnement à la vie associative

- ↪ Budget 2022 : subvention dédiée VPR
- ↪ Objectifs 2022 : recrutement d'un chargé de mission au VPR pour accompagner les projets des associations

Un portail associatif pour simplifier les démarches des associations et facilite leur communication

- ↪ Budget : 15 000 €
- ↪ Objectifs 2022 : sélectionner le prestataire pour déploiement fin 2022 / début 2023



Des bureaux partagés pour les associations au 51 place Jean XXIII

- ↪ Budget : 5 000 €
- ↪ Objectifs 2022 : réaliser les travaux d'aménagement, mettre en place un contrôle d'accès

DES RESSOURCES HUMAINES CONFORTEES



Consolider le secteur enfance

↪ Impact budget: 31 000 €

↪ Objectifs : stabiliser l'équipe, réduire le travail précaire

Renforcer les services supports (RH, communication, direction éducation)

↪ Impact budget: 32 000 €

↪ Objectifs: tenir compte de la hausse de la charge de travail, renforcer les compétences en communication réseaux sociaux



Stabiliser les services techniques

↪ Impact budget: 162 000 €

↪ Objectifs : maintenir une partie des effectifs impactés par le transfert voirie, réaliser un diagnostic organisationnel



PRÉPARER LES INVESTISSEMENTS DE DEMAIN



Zoom sur l'aménagement d'équipements de loisirs extérieurs

Budget affecté : 30 000 €

Objectifs 2022: déterminer les lieux, les types d'équipements et le budget



Zoom sur la vidéoprotection

Budget affecté : 15 000 €

Objectifs 2022: déterminer les lieux d'implantation et le type de matériel

LA BAISSÉ DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Une stratégie basée sur des investissements priorités vers les bâtiments les plus énergivores de la collectivité

Centre Aquatique

Complexe sportif de la Cressonnière

Hôtel de Ville et THV

Gymnase Vestiaires de la Gemmetrie

Gymnase Vestiaires de la Venaiserie

Groupe scolaire Pierre et Marie Curie

Planète enfants

Groupe scolaire Jules Ferry

Groupe scolaire La Jaudette

Gymnase Les Ardoises

87% de la consommation totale d'énergie des bâtiments communaux

POUR RÉDUIRE FORTEMENT LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE LA COMMUNE DANS LES ANNÉES À VENIR, DES ACTIONS IMPORTANTES (OPTIMISATION, RÉNOVATION, ...) DEVRONT ÊTRE MISES EN PLACE SUR CES 10 SITES.

LA BAISSÉ DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Des investissements en cours de réalisation ou d'étude programmation

Site	Action menée
Centre Aquatique	Audit thermique prévu en 2022
Complexe sportif de la Cressonnière	Etudes AMO en cours – Travaux programmés avant la fin du mandat
Hôtel de Ville et THV	Audit réalisé en 2018 – Travaux réalisés en partie en 2019
Gymnase Vestiaires de la Gemmetrie	Audit thermique prévu en 2022
Gymnase Vestiaires de la Venaiserie	Audit thermique prévu en 2022
Groupe scolaire Pierre et Marie Curie	Audit réalisé en 2020
Planète enfants	Des travaux réalisés en 2018-2019
Groupe scolaire Jules Ferry	Audit réalisé en 2020 – Travaux en cours à la maternelle
Groupe scolaire La Jaudette	Audit thermique réalisé en 2020
Gymnase Les Ardoises	Audit thermique prévu en 2022

OBJECTIF: DISPOSER FIN 2022 D'UN PPI RENOVATION THERMIQUE POUR PRIORISER LES INVESTISSEMENTS DES PROCHAINES ANNEES EN MATIERE DE RENOVATION DU PATRIMONE BATI



Zoom sur le schéma directeur immobilier

Budget affecté : 100 000 €

Objectifs 2022: sélection du prestataire, lancement des études



Zoom sur l'éco-complexe

Budget affecté : 50 000 €

Objectifs 2022: arrêt du programme de travaux, concertation utilisateurs, lancement sélection architectes

M. BREJEON remercie pour ce long débat, d'avoir pris le temps d'écouter, d'entendre et de débattre et passe au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 25 voix pour, 4 contre (Mme BURR, Mme HERSANT, M. BIGNONET, M. DANIEL).

XII - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE (THV) – EXERCICE 2022
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le débat d'orientations budgétaires du 1^{er} février 2022,

Je vous propose d'adopter le budget primitif de l'année 2022 du THV tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE	BP 2022
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 025 996,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	69 939,00 €

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Lors de ce vote, pour les parties de la maquette budgétaire visant tout organisme cité dans le document, les élus membres de ces organismes, à quelque titre que ce soit, sont réputés s'abstenir sur les éléments du budget relatifs y afférent.

BUDGET ANNEXE THEATRE HOTEL DE VILLE

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres		BP 2021	BP 2022	Evolutions BP à BP	
011	Achats spectacles, coproductions, coréalizations,...	205 000 €	285 000 €	80 000 €	39,0%
011	Charges à caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, communication,...	214 400 €	261 645 €	47 245 €	22,0%
012	Charges de personnel	392 250 €	410 250 €	18 000 €	4,6%
65	Autres charges gestion courante	100 €	100 €		0,0%
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €		0,0%
Dépenses réelles de fonctionnement		812 750 €	957 995 €	145 245 €	17,9%
022	Dépenses imprévues		20 000 €	20 000 €	NS
042	Dotations aux amortissements	14 000 €	21 801 €	7 801 €	55,7%
023	Virement section d'investissement	10 500 €	26 200 €	15 700 €	149,5%
		837 250 €	1 025 996 €	188 746 €	22,5%

BUDGET ANNEXE THÉÂTRE HOTEL DE VILLE

Recettes de fonctionnement					
Chapitres		BP 2021	BP 2022	Evolutions BP à BP	
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	94 750 €	86 500 €	- 8 250 €	-8,7%
74	Subventions	158 500 €	204 000 €	45 500 €	28,7%
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €	581 900 €		0,0%
75	Produits divers gestion courante	100 €	101 €	1 €	1,0%
77	Produits exceptionnels	2 000 €	2 000 €		0,0%
Recettes réelles de fonctionnement		837 250 €	874 501 €	37 251 €	4,4%
002	Excédent année 2021 reporté		151 495 €	151 495 €	
		837 250 €	1 025 996 €	188 746 €	22,5%

BUDGET ANNEXE THEATRE HOTEL DE VILLE

INVESTISSEMENT

Enveloppe investissement portée au budget 2022= 48 000 € HT
+ reports 2021 sur 2022 = 5 587 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME : (hors opérations d'ordre sans incidence budgétaire)

Dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2022 :

Missions paysagiste, topographie, diagnostic structurel voirie,...	14 900 €
Charges diverses	100 €
	15 000 €

Au stade du budget, l'équilibre de cette section est assuré par l'inscription d'un emprunt de même montant.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

M. BREJEON intervient pour remercier cette unanimité et exprimer ce besoin de culture vu l'actualité et qu'il faudrait expliquer ce qu'est la citoyenneté, le respect de l'autre, la liberté, la fraternité et pense que ça passe par la culture entre autres.

**XIII - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY
HEAUME – EXERCICE 2022**
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le débat d'orientations budgétaires du 1^{er} février 2022,

Je vous propose d'adopter le budget annexe suivant :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME	BP 2022
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 121 847,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 848 397,00 €

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Lors de ce vote, pour les parties de la maquette budgétaire visant tout organisme cité dans le document, les élus membres de ces organismes, à quelque titre que ce soit, sont réputés s'abstenir sur les éléments du budget relatifs y afférent.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIV - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2022

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le débat sur les orientations budgétaires 2022 du 1^{er} février 2022,

Vu le vote du budget primitif 2022 du 22 mars 2022,

Vu les dispositions prévues par les Lois de Finances 2018 et 2020 visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Je vous propose de fixer comme suit les taux de la part communale des contributions directes pour 2022 :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	45,73 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	54,75 %

Ces taux sont inchangés par rapport à l'année 2021.

En conséquence, conformément aux dispositions légales visant à supprimer la taxe d'habitation, le taux 2022 pour la taxe sur le foncier bâti correspond au taux communal 2020 de foncier bâti (24,47 %) majoré du taux départemental 2020 de foncier bâti (21,26 %).

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XV - GARANTIE D'EMPRUNTS SOLLICITÉE PAR PODELIHA POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS 20 RUE PIERRE DE COUBERTIN - RÉSIDENCE COUBERTIN

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°131155 en annexe signé entre PODELIHA – ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT – SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 360 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131155 constitué de 6 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme de 1 180 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est accordée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Mme BURR précise voter pour, mais souhaiterait savoir s'il est prévu d'activer la possibilité de réserver un quota de logements pouvant aller jusqu'à 20%, ce qui permettrait de loger des candidats prévus sur la commune.

M. BREJEON répond que c'est extrêmement encadré, il y a des quotas aussi bien municipaux que d'Angers Loire métropole, ou voire même de la Préfecture. Il ne connaît pas les chiffres, mais c'est hautement codé. Des possibilités existent pour les Bartholoméens, c'est ce qui se fait par exemple pour la résidence Coubertin, des administrés vont profiter de logements.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVI - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 ET 2020 D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE (ALM) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (Rapporteur : M. BREJEON)

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'un rapport d'activité doit être établi chaque année et doit ensuite faire l'objet d'une communication par chaque Maire, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

Considérant que ce document présente les cinq domaines d'intervention d'Angers Loire Métropole, Economie, Environnement, Solidarités, Territoire et Déplacements ainsi qu'un rapport financier et les services ressources de la collectivité,

Considérant que la transmission des rapports 2019 et 2020 n'a pu être réalisée que récemment compte tenu de la crise sanitaire,

Il est proposé de prendre acte de ces rapports, disponibles en intégralité au service du Secrétariat Général.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVII - TARIFS DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DU MATÉRIEL À COMPTER DU 1ER JUILLET 2022 (Rapporteur : M. VICENTE)

Vu l'avis de la commission Sport du 7 mars 2022,

Je vous propose d'adopter à compter du 1^{er} juillet 2022, les tarifs suivants :

TARIFS PES EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Gratuité pour les associations identifiées comme partenaires de la commune, les élèves des écoles élémentaires et maternelles
- Tarifs spécifiques pour les autres scolaires

	L'heure		La journée		L'année sportive	
	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
Salles de sports						
Halls de sports	37,00 €	38,00 €	141,00 €	146,00 €		
Salles spécifiques (Préfa danse, dojo, tennis de table, gymnastique)	32,00 €	33,00 €	123,00 €	127,00 €		
Vestiaires à l'unité	17,00 €	18,00 €	63,00 €	65,00 €		
Chauffage						
Halls de sports	8,40 €	9,00 €	72,80 €	75,00 €		
Salles spécifiques (Préfa danse, dojo, tennis de table, gymnase)	7,00 €	7,00 €	24,00 €	25,00 €		
Vestiaire à l'unité	7,00 €	7,00 €	24,00 €	25,00 €		
Sites extérieurs						
Terrain synthétique des Ardoises	39,00 €	40,00 €	151,00 €	156,00 €		
Terrain en herbe des Ardoises	39,00 €	40,00 €	151,00 €	156,00 €		
Terrain de pétanque couvert	22,00 €	23,00 €	83,00 €	86,00 €		
Terrains de pétanque extérieurs	17,00 €	18,00 €	63,00 €	65,00 €		
Piste d'athlétisme	21,00 €	22,00 €	79,00 €	82,00 €		
Vestiaire à l'unité	20,00 €	21,00 €	74,00 €	77,00 €		
Eclairage	7,00 €	7,00 €	22,00 €	23,00 €		
Clubs affiliés à des fédérations corporatistes et associations d'entreprises						
Vestiaires	11,00 €	11,00 €			442,00 €	457,00 €
Stades + vestiaires	14,00 €	14,00 €			682,00 €	705,00 €
Salles + vestiaires	16,00 €	17,00 €			894,00 €	924,00 €

TARIFS MATERIELS

- Gratuit pour les associations identifiées comme partenaires de la commune
- Prêt du barnum exclusivement destiné aux associations de la commune et dans le cadre des fêtes de voisins sur la commune.

	Forfait 3 jours		Perte ou dégradation	
	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
Chaise (unité)	3,15 €	3,30 €	36,40 €	37,60 €
Barrière (unité)	6,30 €	6,50 €	124,85 €	129,10 €
Chariot de 10 tables	106,20 €	109,80 €	174,85 €	180,80 €
Praticables (2 x 1m) Pour 3 jours	15,60 €	16,10 €	486,95 €	503,50 €
Par jour supplémentaire	6,30 €	6,50 €		
Grilles d'exposition Pour 3 jours	5,20 €	5,40 €	68,70 €	71,00 €
Barnum	gratuit	gratuit	4 987,70 €	5 157,00 €
Caution	982,00 €	1 015,00 €		
Mange-debout	5,20 €	5,40 €	60,00 €	62,00 €

SCENE MOBILE DE 55 m²

FORFAIT 16 heures (montage et démontage basique dont 4h gratuites)		Par heure et par personne supplémentaire intervenant au montage		PERTE OU DEGRADATION	
2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
306,00 €	316,00 €	26,00 €	27,00 €	52 020 €	53 789,00 €

TARIFS DES SALLES

Gratuité pour les associations bartholoméennes identifiées comme partenaires de la commune.

SALLES POUR LES BARTHOLOMEENS		Groupements/Sociétés/Syndics/Partis politiques *				Particuliers			
		<i>Soirée dansante Réunion / repas</i>		<i>Réunion (1/2 journée) Sans repas ni collation</i>		<i>Vin d'honneur (forfait 8 h)</i>		<i>Journée</i>	
Salles municipales	Capacité	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
Salle de réception Gemmetrie (fermeture 1 H)	300	511,00 €	528,00 €	256,00 €	265,00 €	226,00 €	231,00 €		
Salle annexe de la Gemmetrie (fermeture 1H)	50	80,00 €	83,00 €	66,00 €	68,00 €	39,00 €	40,00 €		
Salle culturelle de la Cressonnière (fermeture 2H)	200	386,00 €	399,00 €	193,00 €	200,00 €	148,00 €	151,00 €		
Salle de réception de la Cressonnière (fermeture 2H) Le samedi de 9h00 à 2h00	80	193,00 €	200,00 €	97,00 €	100,00 €	62,00 €	63,00 €	290,00 €	300,00 €
Le dimanche et jour férié de 9h00 à 22h00								255,00 €	264,00 €
Du samedi 9h00 au dimanche 22h00 (pas d'utilisation entre 2h00 et 7h00)								509,00 €	526,00 €
Salle Pierre Audouys (fermeture 1H)	100	193,00 €	200,00 €	97,00 €	100,00 €	79,00 €	81,00 €	79,00 €	82,00 €
Salles 51 place Jean XXIII :									
2 salles équipées	50			89,00 €	92,00 €				
Petite salle	10			36,00 €	37,00 €				
Grande salle	40			58,00 €	60,00 €				
Maison de la Paperie	50			68,00 €	70,00 €				
Salle de convivialité de la Venaiserie	50			68,00 €	70,00 €				
Salle de la Reux	20			35,00 €	36,00 €			94,00 €	97,00 €

*sauf pendant les périodes électorales officielles = gratuit

SALLES POUR LES HORS COMMUNE (Groupements/Sociétés/Syndics/Partis politiques*)		<i>Soirée dansante Réunion / repas</i>		<i>Réunion (1/2 journée) Sans repas ni collation</i>		<i>Vin d'honneur (forfait 8 h)</i>	
		2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
	Capacité						
Salle de réception Gemmetrie (fermeture 1 H)	300	640,00 €	662,00 €	320,00 €	331,00 €	296,00 €	306,00 €
Salle annexe de la Gemmetrie (fermeture 1H)	50	132,00 €	136,00 €	98,00 €	101,00 €	50,00 €	52,00 €
Salle culturelle de la Cressonnière (fermeture 2H)	200	448,00 €	463,00 €	226,00 €	234,00 €	198,00 €	205,00 €
Salle de réception de la Cressonnière (fermeture 2H)	80	256,00 €	265,00 €	132,00 €	136,00 €	104,00 €	108,00 €
Salle Pierre Audouys (fermeture 1H)	100	256,00 €	265,00 €	132,00 €	136,00 €	100,00 €	103,00 €
Salles du 51 place Jean XXIII (petite et grande)	50			98,00 €	101,00 €		
Petite Salle du 51 place Jean XXIII	10			38,00 €	39,00 €		
Grande salle du 51 place Jean XXIII	40			80,00 €	83,00 €		
Salle de la Reux	20			38,00 €	39,00 €		

**sauf pendant les périodes électorales officielles = gratuit*

CHAUFFAGE - FORFAIT / JOUR**(pendant la période de chauffe décidée par la municipalité pour les salles et équipements payants)**

SALLES			
Groupements / Sociétés / Syndics / Partis politiques / Particuliers			
Salles municipales	Capacité	2021/2022	2022/2023
Salle de réception Gemmetrie (fermeture 1 H)	300	48,00 €	49,60 €
Salle annexe de la Gemmetrie (fermeture 1H)	50	16,30 €	16,90 €
Salle culturelle de la Cressonnière (fermeture 2H)	200	35,70 €	36,90 €
Salle de réception de la Cressonnière (fermeture 2H)	80	20,40 €	21,10 €
Salle Pierre Audouys (fermeture 1H)	100	23,50 €	24,30 €
Maison de la Paperie	50	16,30 €	16,90 €
Salle de la Reux	20	8,20 €	8,50 €
Salle de convivialité de la Venaiserie	50	16,30 €	16,90 €
Salles du 51 place Jean XXIII (petite et grande)	50	16,30 €	16,90 €
Petite salle du 51 place Jean XXIII	10	4,10 €	4,20 €
Grande salle du 51 place Jean XXIII	40	13,30 €	13,80 €

En cas de nettoyage non fait : 61 € par heure

CAUTIONS DIVERSES	2021/2022	2022/2023
Salle	404,00 €	418,00 €
Ménage	404,00 €	418,00 €
Vidéoprojecteur	404,00 €	418,00 €
PC portable	577,00 €	597,00 €
Ecran	347,00 €	359,00 €

Pas de caution pour les associations bartholoméennes

M. DANIEL remarque qu'il n'y a pas de tarifs à la demi-journée, observation rapportée par des habitants, il sait que cette proposition n'a pas été évoquée en commission, mais est-ce envisageable pour la prochaine saison ? Il ajoute une autre question, à savoir, est-ce qu'une association non adhérente à l'OBS est considérée comme une association partenaire ?

M. VICENTE répond qu'il sera possible d'étudier ces tarifs pour la prochaine fois, mais que la location à la demi-journée engendre des tâches administratives plus complexes et des états des lieux plus fréquents à prévoir, aussi il faudra bien évaluer l'impact sur les services et également le coût pour la collectivité. Concernant les associations partenaires, M. VICENTE en définit les principes : siège identifié sur la commune, statuts déclarés à la commune, organisation d'assemblées générales régulière, participation au rayonnement de la commune. Ce ne sont pas forcément des associations sportives et n'ont pas obligation de faire partie de l'OBS.

M. BREJEON rebondit sur la proposition de tarifs à la demi-journée et rejoint M. VICENTE sur la gestion compliquée, autant administrative que matérielle, pour les services, sans pour autant mettre un frein à la réflexion sur cette proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVIII - TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE 2022/2023

(Rapporteur : M. VICENTE)

Vu l'avis de la commission Sport du 7 mars 2022,

Je vous propose d'adopter, à compter du lundi 4 juillet 2022 (hormis pour les tarifs des stages et animations estivales, applicables dès le mercredi 1^{er} juin 2022, ouverture des inscriptions), les tarifs suivants pour le centre aquatique :

TARIFS 2021-2022		TARIFS 2022-2023	
Tarifs individuels			
Tarif normal	4,40 €	Tarif normal	4,50 €
Tarif réduit*	2,90 €	Tarif réduit*	3,00 €
Enfants – de 4 ans (3 ans révolus)	Gratuit	Enfants – de 4 ans (3 ans révolus)	Gratuit
Forfait famille (4 personne – max 2 adultes les dimanches et jours fériés)	11,30 €	Forfait famille (4 personne – max 2 adultes les dimanches et jours fériés)	11,50 €
Groupes institutionnels (ALSH – Instituts)	2,30 €	Groupes institutionnels (ALSH – Instituts)	2,30 €
Pass'été jeune (12/16 ans valable sur la période estivale, sans limitation du nombre de passage)			
<i>Tarif unique</i>	34,00 €	<i>Tarif unique</i>	34,00 €
Cartes de 10 entrées			
Normal commune	33,30 €	Normal commune	34,00 €
Réduit commune	23,70 €	Réduit commune	24,20 €
Normal hors commune	40,00 €	Normal hors commune	40,80 €
Réduit hors commune	28,50 €	Réduit hors commune	29,10 €
Cartes horaires			
10H00 commune	27,30 €	10H00 commune	27,80 €
10H00 hors commune	32,70 €	10H00 hors commune	33,40 €
Séance apprentissage/perfectionnement enfant			
<i>Commune - La séance</i>	8,60 €	<i>Commune - La séance</i>	8,80 €
<i>Hors commune -La séance</i>	10,80 €	<i>Hors commune -La séance</i>	11,00 €
Abonnement 10 séances apprentissage/perfectionnement enfant			
<i>Commune</i>	76,80 €	<i>Commune</i>	78,00 €
<i>Hors commune</i>	96,00 €	<i>Hors commune</i>	98,00 €
Abonnement 10 séances apprentissage/perfectionnement adulte			
<i>Commune</i>	82,80 €	<i>Commune</i>	85,00 €
<i>Hors commune</i>	103,50 €	<i>Hors commune</i>	106,00 €
Abonnement 10 séances adulte aqua phobie			
<i>Commune</i>	92,90 €	<i>Commune</i>	95,00 €
<i>Hors commune</i>	116,20 €	<i>Hors commune</i>	118,00 €
Jardin aquatique			
<i>Commune - La séance</i>	5,70 €	<i>Commune - La séance</i>	5,80 €
<i>Hors commune - La séance</i>	7,10 €	<i>Hors commune - La séance</i>	7,20 €
<i>Commune carte 10 entrées</i>	44,40 €	<i>Commune carte 10 entrées</i>	45,30 €
<i>Hors commune carte 10 entrées</i>	56,00 €	<i>Hors commune carte 10 entrées</i>	57,00 €

TARIFS 2021-2022		TARIFS 2022-2023	
Natation futures mamans – la séance			
<i>Commune</i>	9,80 €	<i>Commune</i>	10,00 €
<i>Hors commune</i>	13,30 €	<i>Hors commune</i>	13,60 €
Abonnement aqua training			
1 trimestre		1 trimestre	
<i>Commune</i>	85,90 €	<i>Commune</i>	87,70 €
<i>Hors commune</i>	124,50 €	<i>Hors commune</i>	128,00 €
Année (3 trimestres)		Année (3 trimestres)	0,00 €
<i>Commune</i>	213,10 €	<i>Commune</i>	217,00 €
<i>Hors commune</i>	309,00 €	<i>Hors commune</i>	315,00 €
Abonnement aquagym			
1 trimestre		1 trimestre	
<i>Commune</i>	66,70 €	<i>Commune</i>	68,00 €
<i>Hors commune</i>	97,00 €	<i>Hors commune</i>	99,00 €
Année (3 trimestres)		Année (3 trimestres)	
<i>Commune</i>	169,70 €	<i>Commune</i>	173,00 €
<i>Hors commune</i>	255,00 €	<i>Hors commune</i>	260,00 €
Autres activités			
Location ligne d'eau (sans surveillance) – 1H00	73,70 €	Location ligne d'eau (sans surveillance) – 1H00	75,00 €
Location vestiaire (forfait jour)	73,70 €	Location vestiaire (forfait jour)	75,00 €
Scolaires divers – la séance encadrée	103,00 €	Scolaires divers – la séance encadrée	105,00 €
Scolaires CTU – la séance encadrée (dans la limite prévue dans la convention)	51,50 €	Scolaires CTU – la séance encadrée (dans la limite prévue dans la convention)	53,00 €
Animation encadrée commune	6,70 €	Animation encadrée commune	6,80 €
Animation encadrée hors commune	9,70 €	Animation encadrée hors commune	9,90 €
Soirées évènementielles (entrée comprise)	9,80 €	Soirées évènementielles (entrée comprise)	10,00 €
Soirées évènementielles hors commune (entrée comprise)	13,00 €	Soirées évènementielles hors commune (entrée comprise)	13,30 €
Location aquabike- la demi-heure	4,00 €	Location aquabike- la demi-heure	4,10 €
Carte magnétique (à partir de la 2 ^e)	5,00 €	Carte magnétique (à partir de la 2 ^e)	5,10 €

*Tarif réduit : jeunes de 4 à 18 ans, étudiants, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'AAH. Gratuité pour l'adulte accompagnant une personne en situation de handicap, dans la limite d'un adulte par personne accompagnée.

M. BIGNONET est d'accord avec cette politique d'augmentation, c'est dans la continuité du précédent mandat. Il est également dans l'attente du résultat de l'étude prévue, mais en l'état actuel cela semble cohérent.

M. BREJEON souhaite effectivement que cela reste équitable en tenant compte de la situation actuelle de la vie.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIX - TARIFS DU SECTEUR ÉDUCATION ENFANCE 2022/2023

(Rapporteur : Mme HUU)

Vu l'avis de la commission Education-Enfance du 14 mars 2022,

Je vous propose d'adopter, à compter du vendredi 8 juillet 2022, les tarifs suivants :

Restauration scolaire :

Quotient familial		2021-2022	2022-2023
A	0 à 400 et RSA socle	0,72 €	0,74 €
B	401 à 600	1,85 €	1,88 €
C	601 à 800	2,97 €	3,03 €
D	801 à 1050	3,88 €	3,95 €
E	1051 à 1300	4,16 €	4,24 €
F	> 1300	4,54 €	4,63 €
	Hors commune et commensaux	4,81 €	4,91 €
	Adultes	4,37 €	4,45 €

Tout repas non commandé est majoré de 1,20 €

Etude

Deux modes de facturation sont proposés :

- A l'unité : la famille réserve et paie pour chaque jour où l'enfant vient à l'étude
- Au forfait : la famille paie un forfait mensuel (10 mois) et l'enfant vient autant de fois que souhaité (réservation annuelle préalable)

Quotient familial		2021-2022		2022-2023	
		Unité (1h)	Forfait mensuel (4 jours)	Unité (1h)	Forfait mensuel (4 jours)
A	0 à 400 et RSA socle	0,20 €	2,25 €	0,21 €	2,30 €
B	401 à 600	0,37 €	4,40 €	0,37 €	4,48 €
C	601 à 800	0,73 €	8,65 €	0,75 €	8,82 €
D	801 à 1050	0,98 €	11,60 €	1,00 €	11,83 €
E	1051 à 1300	1,08 €	12,92 €	1,10 €	13,18 €
F	> 1300	1,19 €	14,25 €	1,22 €	14,53 €
	Hors commune < 1050	1,19 €	14,25 €	1,22 €	14,53 €
	Hors commune > 1050	1,22 €	14,50 €	1,25 €	14,79 €

Accueil périscolaire

Le service est facturé à l'unité d'accueil.

Une unité représente 30 minutes, sauf la dernière unité de la journée qui représente 45 mn (de 17h45 à 18h30).

Toute unité entamée est due.

Quotient familial		2021-2022	2022-2023
A	0 à 400 et RSA socle	0,18 €	0,19 €
B	401 à 600	0,37 €	0,38 €
C	601 à 800	0,70 €	0,72 €
D	801 à 1050	0,95 €	0,97 €
E	1051 à 1300	1,05 €	1,07 €
F	> 1300	1,16 €	1,19 €
	Hors commune < 1050	1,16 €	1,19 €
	Hors commune > 1050	1,19 €	1,22 €

Dépassement horaire : 5 € quel que soit la durée du retard.

Temps d'Activités Périscolaires TAP (forfait annuel)

Quotient familial		2021-2022	2022-2023
A	0 à 400 et RSA socle	5,60 €	5,70 €
B	401 à 600	11,10 €	11,30 €
C	601 à 800	16,70 €	17,00 €
D	801 à 1050	22,20 €	22,60 €
E	1051 à 1300	27,80 €	28,40 €
F	> 1300	33,40 €	34,10 €
	Hors commune < 1050	35,00 €	35,70 €
	Hors commune > 1050	41,20 €	42,00 €

Accueil de loisirs

Quotient Familial		2021-2022		2022-2023	
		Mercredi	Vacances	Mercredi	Vacances
A	0 à 400 € et RSA socle	1,94 €	2,45 €	1,98 €	2,50 €
B	401 à 600 €	3,56 €	4,44 €	3,63 €	4,53 €
C	601 à 800 €	4,71 €	5,92 €	4,81 €	6,03 €
D	801 à 1050 €	6,13 €	7,35 €	6,25 €	7,50 €
E	1051 à 1300 €	6,58 €	8,38 €	6,71 €	8,55 €
F	> 1300 €	7,03 €	9,41 €	7,17 €	9,60 €
	Hors commune < 600 €	4,80 €	5,92 €	4,90 €	5,93 €
	Hors Commune > 600 €	12,81 €	15,62 €	13,07 €	15,93 €
	Veillées		4,08 €		4,16 €

Ecole de sport

Quotient familial		2021-2022	2022-2023
A	0 à 400 € et RSA socle	27,80 €	28,40 €
B	401 à 600 €	38,90 €	39,70 €
C	601 à 800 €	50,10 €	51,10 €
D	801 à 1050 €	61,10 €	62,30 €
E	1051 à 1300 €	72,20 €	73,60 €
F	> 1300 €	83,40 €	85,10 €
	Hors commune	94,40 €	96,30 €

Pour l'ensemble des tarifs : toute famille ayant 3 enfants utilisant l'un ou l'autre des services bénéficie d'une réduction de 10 % des tarifs.

Séjour

Séjour les Infiltrés - Juillet 2022 - Festival d'Avignon

Quotient familial		2021-2022	2022-2023
A	0-400	32 €	39 €
B	401-600	58 €	71 €
C	601-800	77 €	95 €
D	801-1050	96 €	118 €
E	1051-1300	110 €	134 €
F	>1300	123 €	151 €
	Hors Commune < 600	77 €	95 €
	Hors Commune > 600	205 €	250 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XX - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES, L'AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS ET LA BONIFICATION PLAN MERCREDI 2022-2026

(Rapporteur : Mme HUU)

Vu l'avis de la commission Éducation Enfance du 14 mars 2022,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement est arrivée à échéance et que la Caisse d'Allocations Familiales propose de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que cette convention a pour objectif de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire et, le cas échéant, de la bonification « plan mercredi » et la subvention dite « Aide spécifique rythmes éducatifs »,

Je vous propose d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXI - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) EXTRASCOLAIRE 2022-2026

(Rapporteur : Mme HUU)

Vu l'avis de la commission Éducation Enfance du 14 mars 2022,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement est arrivée à échéance et que la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire propose de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que cette convention a pour objectif de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire pour l'accueil de loisirs Planète Enfants,

Je vous propose d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXII - AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DE MAINE-ET-LOIRE - DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

(Rapporteur : Mme HUU)

Vu l'avis de la commission Education-Enfance du 14 mars 2022,

Considérant qu'un avenant à la convention d'aide au fonctionnement avec la Mutualité Sociale Agricole pour l'accueil de loisirs sans hébergement Planète Enfants est nécessaire afin de préciser les modalités de versement de la prestation de service et qu'il prend effet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant qu'une nouvelle convention tripartite prendra effet au 1^{er} janvier 2023,

Je vous propose d'autoriser M. Le Maire à signer ledit avenant pour 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXIII - AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) PÉRISCOLAIRE AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) DE MAINE-ET-LOIRE - DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

(Rapporteur : Mme HUU)

Vu l'avis de la commission Education-Enfance du 14 mars 2022,

Considérant qu'un avenant à la convention d'aide au fonctionnement avec la Mutualité Sociale Agricole pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire du mercredi Planète Enfants est nécessaire afin de préciser les modalités de versement de la prestation de service et qu'il prend effet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant qu'une nouvelle convention tripartite prendra effet au 1^{er} janvier 2023,

Je vous propose d'autoriser M. Le Maire à signer ledit avenant pour 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXIV - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'AUDITS ÉNERGETIQUES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML) POUR 8 BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2022

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

Vu l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000, modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 qui autorise les Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie,

Vu l'avis de la commission Aménagement du Territoire et Écologie du 8 mars 2022,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire (SIEML) exerce en lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,

Considérant que le SIEML exerce aussi en lieu et place de ses membres qui lui font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz,

Considérant que le SIEML, par délibération n°12/2020 du 4 février 2020 a approuvé la partie IV « accompagnement des démarches énergétiques » du règlement financier définissant le taux de participation de la collectivité,

Considérant que 8 bâtiments communaux nécessitent la réalisation d'audits énergétiques pour l'année 2022,

Il convient de passer une convention, pour chaque bâtiment, avec le SIEML pour ces études :

Étude Multi-énergies:	OUI
Plans disponibles :	OUI
Simulation thermique DYNAMIQUE :	NON
Sites étudiés :	8 bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Gymnase Vestiaires de la Venaiserie ▸ Tennis couvert Venaiserie (Club house) ▸ Gymnase Vestiaires de la Gemmetrie ▸ Ex-BAM-Vestiaires Football Gemmetrie ▸ Ateliers municipaux (bureaux et sanitaires) ▸ Gymnase des Ardoises ▸ Ecole de musique et poste de police ▸ Médiathèque de la Ranloue (avec logement) et annexe
Collectivité :	Ville de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU
Surface totale chauffée :	8 096 m²
Bureau d'études retenu pour effectuer la prestation :	A déterminer dans chaque convention
Tarifification totale de la prestation :	16 739, 58 € HT
Délai contractuel maximal de réalisation de la prestation :	A déterminer dans chaque convention
Montant total de la participation communale demandée	8 035 € TTC

Le montant sera versé en deux fois, sur appel de fonds du SIEML.

Les conventions sont conclues pour une durée d'un an à compter de la date de signature du SIEML.

Aussi, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec le SIEML pour chaque site mentionné.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 28 voix pour. M. TASTARD n'ayant pas pris part au vote.

XXV - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Vu l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoyant qu'un Comité Social Territorial soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents, et qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou de droit privé au 1^{er} janvier 2022 :

- Commune : 167 agents,
- CCAS : 14 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun,

Je vous propose la création d'un Comité Social Territorial compétent pour les agents de la Ville et du CCAS.

Mme BURR tient à préciser l'intérêt de l'équipe pour le comité social territorial entre la ville et le CCAS et qu'ils voteront pour.

M. BREJEON remercie pour cette intervention et ajoute qu'il faudra voir en temps utile comment mettre en place ce CST avec les représentants du personnel suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXVI - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-14 et L332-8,

Vu l'avis du Comité Technique du 4 mars 2022,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et que toute modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de travail nécessite la création d'un nouvel emploi,

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs de certains services, afin d'optimiser leur fonctionnement et mieux couvrir les besoins de service public, en portant une attention particulière à la situation des agents à temps non complet :

- le secteur enfance suite à sa réorganisation : couverture des besoins en privilégiant l'augmentation du temps de travail des agents titulaires et limitant le recours aux contractuels de courte durée et sur des faibles quotités de temps de travail,
- le secrétariat de la direction éducation enfance et sports et de la direction des ressources humaines, compte tenu des besoins identifiés correspondant à des temps complets,
- le service communication, afin de tenir compte des nouveaux enjeux de la communication numérique et afin de permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours,

Je vous propose, à compter du 1^{er} avril 2022,

- de modifier le temps de travail des emplois suivants :

Grades	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail	Nombre de poste
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	32.5/35 ^e	Temps complet	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	30.5/35 ^e	32/35 ^e	2
Adjoint d'animation	32.5/35 ^e	32/35 ^e	1
Adjoint d'animation	15.5/35 ^e	16.5/35 ^e	1

- de créer les 8 emplois permanents suivants :
 - 3 adjoints d'animation à 32/35^e,
 - 1 adjoint d'animation à 24.5/35^e,
 - 1 adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet,
 - 1 adjoint administratif à temps complet,
 - 1 adjoint administratif à 17.5/35^e, pour occuper les fonctions de chargé des réseaux sociaux,
 - 1 rédacteur territorial à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé de communication.

La suppression des emplois correspondants sera proposée ultérieurement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXVII - PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
(Rapporteur : Mme BERTRON)

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de renforcer temporairement les effectifs de la direction des services techniques, compte tenu du contexte temporairement dégradé au niveau de l'équipe administrative,

Je vous propose la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet, 1^{er} échelon (IB 367), du 1^{er} avril au 31 décembre 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

***Mme BERTRON** profite de la présentation de cette délibération pour interpeller M. BIGNONET sur son passage dans les services à la période de Noël, ce qui est une bonne chose, mais les questions posées aux agents à cette occasion pourraient être ressenties comme malaisantes ou déstabilisantes, notamment la question sur la continuité du service public fragilisée. Il serait plus opportun de les poser directement aux élus concernés.*

***M. BIGNONET** avoue ne pas savoir de quelle(s) question(s) il s'agit, mais reste à disposition pour échanger. Il souligne qu'il n'existe pas de règles interdisant de pouvoir interagir avec les agents et que si l'un d'eux était dérangé par sa question, il entendrait ne pas recevoir de réponse.*

***Mme BERTRON** trouve logique que les élus se renseignent et questionnent, mais il faudrait le faire au bon endroit, ce n'est pas simple pour des agents de devoir répondre à des questions qui peuvent paraître politiques ou remettre en cause le fonctionnement des organisations. Elle a ressenti la bienveillance de M. BIGNONET durant le conseil de ce soir et espère que celle-ci est mise à profit lorsqu'il discute avec les agents.*

***M. BREJEON** signifie que poser des questions aux agents sur le temps de travail n'est pas forcément le meilleur moment, il y a des lieux de réunions pour le faire, point sur lequel ils se sont mis en accord.*

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

***M. BREJEON** remercie les élus pour cette séance qui a duré, mais le débat est nécessaire.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

M. Didier DOHIN,
Secrétaire de séance.

